PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES

Dernières parutions

9. ***De la Sainteté à l'hagiographie. Genèse et usage la* Légende Dorée**. Études réunies par
rbara Fleith et Franco Morenzoni
01, 328 pages, CHF 60,- € 41,61
N : 2-600-00491-2

Le recueil de vies de saints connu sous le titre de *Légende dorée* est sans conteste égendier le plus célèbre que le Moyen Âge nous a légué. Rédigé au milieu du e siècle par le dominicain Jacques de Voragine, mort en 1298 alors qu'il était que de Gênes, il a été conservé par plus d'un millier de manuscrits latins et duit dès le XIVe siècle en plusieurs langues vernaculaires.
Un public très varié, fait de clercs comme de laïcs, de prédicateurs, de religieux, de liophiles et de peintres, d'hommes et de femmes, a trouvé dans la *Légende dorée* qu'il cherchait pour méditer, prêcher, prier, pour s'informer, se cultiver ou pour pirer son art.
ssues du colloque international qui s'est tenu à l'Université de Genève en mars 9, les contributions réunies par Barbara Fleith et Franco Morenzoni examinent entivement ces questions en sorte qu'elles réévaluent la place de la *Légende dorée* s la culture médiévale et qu'elles dégagent de nouvelles perspectives de recher- dans le domaine de la production, de la transmission et de la réception des textes giographiques.

0. Jacques MONFRIN, ***Études de philologie romane***
01, XII-1044 pages, CHF 150,- € 104,03
N : 2-600-00470-X

Chartiste, héritier de Paul Meyer par sa formation, sa passion du document, npleur et la diversité de ses connaissances, mais également par ses fonctions ofesseur à l'École des chartes de 1958 à 1992, il en assura la direction de 1976 à 8) comme par les distinctions académiques qui consacrèrent son œuvre, Jacques nfrin (1924-1998) a marqué de son autorité la philologie romane et, au-delà, semble des études médiévales françaises pendant des années. Il restera comme figure éminente de la discipline. Ce volume rassemble trente-neuf études écrites re 1954 et 1998. On y retrouvera de bout en bout la même exigence intellectuelle ette largeur de vue qui permet à la philologie la plus érudite de s'épanouir en oire de la culture.

LIBRAIRIE DROZ S.A. 11, rue Massot CH-1211 GENÈVE 12
Tél :+41 22 346 66 66. Fax : +41 22 347 23 91
E-mail : droz@droz.org

www.droz.org

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES – T. 159 – 2001 – FASC. 2.

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES CHARTES

TOME 159

DEUXIÈME LIVRAISON

juillet-décembre 2001

Publiée avec le concours
du Centre national de la Recherche scientifique

PARIS • GENÈVE
LIBRAIRIE DROZ
2002

ISSN 0373-6237

BIBLIOTECA - GENOVA - SOCIETÀ

Bibliothèque de l'École des chartes, t. 159, 2001, p. 541-578.

CONSEILS POUR L'ÉDITION DES DOCUMENTS EN LANGUE ITALIENNE (XIVe-XVIIe SIÈCLE)

par

MARC H. SMITH

La richesse des archives italiennes est sans égale : les historiens de l'Italie et de sa civilisation le savent par expérience ; ceux qui étudient les pays voisins le savent par ouï-dire, sans toujours mesurer ce que les sources italiennes pourraient apporter à leurs propres travaux. La multiplicité des États et l'intensité des relations politiques et économiques entre la péninsule et le reste de l'Europe à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne ont démultiplié la production documentaire intéressant peu ou prou les nations transalpines ; au premier chef les correspondances, particulièrement celles des marchands et, mieux conservées, celles des diplomates, qui, loin de ne concerner que la diplomatie, regorgent d'informations intéressant les aspects les plus divers des cours et des pays où séjournent les ambassadeurs. L'histoire nationale à partir de sources nationales continue cependant d'occuper la très grande majorité des historiens de chaque pays, et ces documents d'entre-deux restent encore sous-exploités, même si un frémissement d'intérêt commence à se manifester, en particulier par l'édition de nouveaux recueils de documents [1]. Il

1. Sans vouloir dresser une bibliographie générale qui n'aurait pas sa place ici, et sans entrer dans l'histoire diplomatique, il faut citer quelques volumes récents qui élargissent les perspectives historiographiques traditionnellement assignées aux correspondances internationales de la Renaissance, notamment grâce aux documents de Mantoue et Ferrare, fort différents de ceux de Florence, Venise et Rome. Ils peuvent fournir aussi des modèles pour la transcription. Raffaele Tamalio a publié *Ferrante Gonzaga alla corte spagnola di Carlo V nel carteggio privato con Mantova (1523-1526) : la formazione da « cortegiano » di un generale dell'Impero*, Mantoue, 1991, et *Federico Gonzaga alla corte di Francesco I nel carteggio privato con Mantova (1515-1517)*, Paris, 1994 (voir *B.É.C.*, t. 153, 1995, p. 511-513), et il prépare l'édition de la correspondance de Louis de Gonzague (arrivé en France en 1549). Des correspondances intra-italiennes ont aussi commencé à paraître dans la nouvelle collection *Fonti, repertori e studi per la storia di Mantova : le collezioni Gonzaga*. Je prépare avec Monique Chatenet un recueil sélectif de lettres mantouanes sur la cour de France dans la première moitié du XVIe siècle ; pour Ferrare, vient de paraître l'édition de

Marc H. Smith, professeur à l'École nationale des chartes, 19 rue de la Sorbonne, F-75005 Paris.

serait d'autant plus regrettable de les négliger qu'ils compensent en partie les lacunes des fonds nationaux, particulièrement pour un pays comme la France, terre d'élection des désastres archivistiques.

La langue et l'écriture de ces siècles forment sans doute un obstacle, mais il est relatif. Dès le XVIe siècle, en quelques décennies, l'italien écrit a reçu une physionomie remarquablement uniforme et proche de la langue actuelle, qu'il s'agisse de syntaxe ou d'orthographe. Pour les documents antérieurs au milieu de ce siècle, le néophyte doit surtout acquérir la compréhension des morphologies et des mécanismes phonétiques propres aux parlers régionaux auxquels il aura affaire, afin de retrouver, sous des formes à première vue exotiques, des mots familiers. Les difficultés proprement lexicales et syntaxiques ne devraient pas être insurmontables dans les correspondances pratiques, d'une inventivité généralement limitée. On notera tout de même que la Toscane, berceau de la langue commune, offre nombre de textes d'un abord délicat, précisément en raison de la richesse et de la subtilité de l'expression. À l'inverse, les cours princières ont développé une langue commune au-dessus des dialectes, marquée notamment par une forte empreinte latine dans les graphies, qui nous la rend plutôt plus accessible, une fois repérés les traits subsistants de la diversité régionale.

Quant à l'écriture italienne de la Renaissance, qu'elle soit calligraphiée ou plus cursive, elle paraît au lecteur moderne globalement moins déroutante que les formes autrefois en usage dans le reste de l'Europe, ce qui ne signifie pas qu'elle soit toujours facile à lire. À la maîtrise de la forme des lettres, le néophyte doit ajouter surtout celle de quelques abréviations récurrentes, dont on trouvera ci-après les principes et un embryon de répertoire. Au total, les documents italiens présentent des difficultés intrinsèques plutôt moindres que celles que l'on affronte quotidiennement dans les documents français ou allemands de la Renaissance.

La diversité d'origine géographique et scientifique de ceux qui sont amenés, de manière occasionnelle ou plus régulière, à lire, à citer, voire à éditer des documents italiens explique la variété et les flottements que l'on observe dans les pratiques de transcription [2]. Or la philologie italienne a élaboré depuis longtemps des usages qui, sans pouvoir être entièrement unanimes ni prévoir

Carmelo Occhipinti, *Carteggio d'arte degli ambasciatori estensi in Francia (1536-1553)*, Pise, 2001. L'édition des nonciatures de France est en train de sortir d'une longue léthargie ; les perspectives actuelles de l'étude des nonciatures ont été illustrées dans le colloque *Kurie und Politik : Stand und Perspektiven der Nuntiaturberichtsforschung*, éd. Alexander Koller, Tübingen, 1998, avec une vaste bibliographie dont l'intérêt dépasse l'histoire de la diplomatie pontificale. Pour les envoyés savoyards en France, est en cours de publication *La correspondance d'Albert Bailly (1643-...)*, dir. Gianni Mombello, Aoste, depuis 1999, 4 vol. parus (lettres en français).

2. Le cas extrême, qu'il faut citer à titre de contre-exemple, reste l'ouvrage de Marilyn Aronberg Lavin, *Seventeenth-century Barberini documents and inventories*, New York, 1975, monument notoire d'édition pseudo-scientifique ; c'est aussi l'exemple retenu par Franca Petrucci Nardelli, *Riproduzione o interpretazione ? Note sull'edizione dei documenti*, dans *Arte Documento*, t. 4, 1992, p. 266-267.

tous les cas d'espèce, constituent un cadre commun, logique et pratique, complément indispensable de tout apprentissage paléographique et linguistique « sur le tas ».

La transcription brute, conservant les lettres, les majuscules, la ponctuation (ou son absence), voire les abréviations, est parfois prônée au nom d'un respect scientifique de l'original sous le nom abusif de transcription « diplomatique », mais apparaît souvent, dans les faits, comme un pis-aller qui dispense l'éditeur de s'interroger précisément sur le sens du texte. Même en l'absence d'erreurs, ce procédé embarrasse inévitablement le lecteur, d'autant plus que la rigidité de la typographie ne saurait reproduire fidèlement tous les détails significatifs d'un original manuscrit. Pour l'historien, la transcription « interprétative » est seule adaptée à la transposition d'un document dont le sens importe plus que la forme matérielle. Les conseils que l'on trouvera ici visent à produire selon ce principe les textes à la fois les plus exacts et les plus intelligibles. Les règles générales admises pour les textes latins et français [3] étant en grande partie transposables aux documents de toute provenance et de toute langue, il ne sera traité en détail que des principes particuliers aux documents en langue italienne.

Les dates limites, XIVe-XVIIe siècle, ne sont qu'indicatives. Les principes sont les mêmes pour les textes plus anciens, mais ceux-ci présentent des difficultés supplémentaires et supposent d'emblée une maîtrise linguistique et philologique que l'on ne saurait donner en quelques pages. Sur les textes médiévaux en général, on trouvera nombre de précisions dans l'excellent guide publié il y a vingt ans par Giampaolo Tognetti, *Criteri per la trascrizione di testi medievali latini e italiani* [4]. Au-delà des règles commodes fixées par G. Tognetti, des aménagements de détail, parfois contradictoires, ont été proposés dans des travaux éditoriaux récents, en fonction des particularités linguistiques ou matérielles des textes envisagés [5]. On s'inspirera avec profit des règles qu'applique Jérôme Hayez, dans le présent numéro de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, à une documentation exigeante du tournant des XIVe et XVe siècles. En aval, les documents du XVIIe siècle suivent des usages déjà suffisamment proches de ceux d'aujourd'hui, jusque dans le détail de la ponctuation, des majuscules ou des signes diacritiques, pour ne gêner en rien le lecteur moderne

3. Pour le Moyen Âge : École nationale des chartes, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, fasc. I, *Conseils généraux*, Paris, 2001 (*Orientations et méthodes*) ; pour l'époque moderne : Bernard Barbiche, « Conseils pour l'édition des textes de l'époque moderne », dans *L'édition des textes anciens, XVIe-XVIIIe siècle*, dir. B. Barbiche et M. Chatenet, 2e éd., Paris, 1991.

4. Rome, 1982 (*Quaderni della Rassegna degli Archivi di Stato*, 51), avec bibliographie. G. Tognetti, visant à réconcilier avec bon sens les diplomatistes et les philologues, a établi des principes largement conformes à ceux qu'on applique en France.

5. Notamment pour la publication de documents privés issus du milieu marchand toscan comme les *libri di ricordanze*. Voir entre autres Ugolino di Niccolò Martelli, *Ricordanze dal 1433 al 1483*, éd. Fulvio Pezzarossa, Rome, 1989 (principes d'édition, p. 62-65) ; Francesco di Matteo Castellani, *Ricordanze*, éd. Giovanni Ciapelli, t. I, Florence, 1992 (principes, p. 57-60). Je remercie Jérôme Hayez de m'avoir amicalement signalé l'intérêt de ces deux introductions.

et ne demander à l'éditeur que des retouches ponctuelles. Entre ces deux bornes, la Renaissance est une époque de transition, de codification progressive de la langue et de l'écriture, en partie sous l'influence du développement de l'imprimerie : ses habitudes syntaxiques, lexicales et graphiques, quoique abordables sans une compétence technique approfondie, présentent une variété et des difficultés spéciales qui méritent des explications.

Les pages qui suivent s'adressant aussi bien à ceux qui n'auraient pas nécessairement une connaissance intime de l'italien, elles ne comprendront pas seulement des règles d'édition au sens strict, mais aussi des remarques occasionnelles, d'utilité pratique, concernant l'évolution de la langue et de sa représentation graphique [6]. Il s'agit essentiellement d'une initiation et on détaillera les difficultés les plus fréquentes plutôt que de recenser les plus bizarres, sans s'interdire cependant de creuser certains points, négligés, débattus ou autrement significatifs, pour contribuer à la réflexion de ceux qui ont déjà une plus longue expérience.

Les normes proposées s'appliquent en premier lieu à l'édition des correspondances, notamment celles des diplomates. Non seulement parce que ce sont les documents dont l'auteur est le plus familier, mais aussi en raison de leur importance, soulignée ci-dessus, pour les historiens cisalpins et plus largement de leur caractère de documents « généralistes », rédigés dans une forme discursive, et toujours plus employés dans la vie publique et privée. Les mêmes principes d'édition sont évidemment applicables à bien d'autres textes, mais il ne sera guère question des problèmes propres, par exemple, aux archives commerciales ou notariales, qui supposeraient des explications relatives au formulaire juridique ou aux mécanismes financiers, ni des manuscrits littéraires, qui demanderaient de plus amples développements philologiques [7].

N.B. Dans tous les exemples qui suivent, les mots en italique représentent la graphie du document à transcrire ou un mot en soi (dans sa forme moderne) ; les guillemets encadrent la forme à adopter dans la transcription. Le signe > indique une filiation phonétique ou graphique ; le signe = lie la forme à transcrire avec la forme adoptée dans la transcription ; le signe / sépare deux cas opposés.

Les lettres visibles.

1. *Paléographie et philologie.* — Les écritures italiennes, quant au dessin des lettres, sont pour le lecteur moderne d'un abord plus aisé que les cursives « gothiques » dont les dernières traces ne disparaissent, en France, qu'au XVIIe siècle ; l'écriture « italique », issue de la réforme promue au XVe siècle par les humanistes italiens, est même à l'origine de toutes celles qui ont dominé l'Occident jusqu'au XXe siècle (on hésite à se prononcer sur l'avenir) [8]. Une lecture exacte n'en exige pas moins d'attention au détail. Le tracé de certaines lettres peut être fort variable d'un scripteur à l'autre ; jusqu'au milieu du XVIe siècle environ, il l'est même plus sans doute qu'au nord des Alpes. La première exigence est donc de toujours procéder par comparaison méthodique, dans le même texte ou chez le même scripteur : dans le doute, on recherche les cas où l'identification d'une lettre est certaine pour résoudre les cas où elle est plus douteuse.

Cette opération nécessite évidemment de connaître la gamme des graphies acceptables pour un mot. Les graphies italiennes, s'agissant non des erreurs et des incertitudes mais proprement des usages, sont plus variées que les françaises. Non seulement les parlers diffèrent d'une région à l'autre, mais les graphies rendant compte d'une même prononciation diffèrent elles aussi selon les individus, surtout avant la normalisation orthographique du XVIe siècle. La transcription doit donc reposer en permanence, aussi bien que sur la paléographie, sur la philologie, et particulièrement sur la phonétique qui permettra de reconnaître, sous un habit inattendu, un mot connu [9].

6. Je laisserai seulement de côté les textes marqués d'une forte empreinte dialectale, encore abondants dans la première moitié du XVIe siècle.

7. Pour les documents économiques, voir le considérable recueil de Federigo Melis, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII-XVI*, Florence, 1972, avec l'appendice d'Elena Cecchi, « Nota di paleografia commerciale », aux p. 561-575. Pour une excellente initiation à l'édition des textes littéraires italiens, on se reportera à Armando Balduino, *Manuale di filologia italiana*, Florence, 1979 (3e éd. augm., 1989).

8. Certaines écritures personnelles ou les cursives notariales peuvent présenter toutefois des difficultés notables. La synthèse la plus large et la plus dense concernant l'évolution des écritures européennes et particulièrement italiennes reste celle de Giorgio Cencetti, *Lineamenti di storia della scrittura latina*, Bologne, 1956, rééd. avec mise à jour bibliogr., 1997 (malheureusement sans planches). Voir aussi Armando Petrucci, *Breve storia della scrittura latina*, Rome, 1989, 2e éd. 1992. L'Italie possède de très nombreux recueils de fac-similés, dont voici une sélection (où l'on trouvera les documents en italien mêlés à beaucoup de latin). La plus importante collection générale est l'*Archivio paleografico italiano*, fondé par Ernesto Monaci, Rome, depuis 1882. Quelques recueils documentaires avec transcriptions : Vincenzo Federici, *La scrittura delle cancellerie italiane dal sec. XII al XVII*, Rome, 1934, réimpr. Turin, 1964 ; Jole Mazzoleni, *Esempi di scritture cancelleresche, curiali e minuscole*, Naples, 1972 ; Maria Francesca Tiepolo, Piero Scarpa et Giustiniana Migliardi O'Riordan, *Esempi di scritture dei secoli XII-XVII, tipologia di documenti dei secoli IX-XVI*, Venise, 1991. Pour les XIVe-XVe siècles, on a surtout des travaux sur l'écriture humanistique : voir notamment Albinia De La Mare, *The handwriting of Italian humanists*, t. I, Oxford, 1973 ; pour l'écriture *mercantesca*, F. Melis, *Documenti per la storia economica...* Pour l'époque moderne (si on met à part les études sociales), on s'est surtout intéressé aux modèles imprimés : voir surtout Emanuele Casamassima, *Trattati di scrittura del Cinquecento italiano*, Milan, 1966 ; A. S. Osley, *Luminario : an introduction to the Italian writing-books of the sixteenth and seventeenth centuries*, Nieuwkoop, 1972 ; Stanley Morison, *Early Italian writing-books, Renaissance to Baroque*, éd. Nicholas Barker, Vérone-Londres, 1990.

9. Pour ne pas m'étendre plus sur les questions linguistiques, voici une bibliographie minimale, que les lecteurs français compléteront avec les indications données dans *Italien médiéval*, dir. Odile Redon, Turnhout, parution annoncée 2002 (*L'atelier du médiéviste*, 8). Pour la langue moderne (phonologie, orthographe, syntaxe, etc.), une référence solide, originellement destinée à un public étranger, est le livre d'Anna Laura Lepschy et Giulio Lepschy, *La lingua italiana : storia, varietà dell'uso, grammatica*, Milan, 1981 (1re éd. anglaise, Londres, 1977). Sur l'histoire de l'italien, l'initiation classique, très dense, reste celle de Bruno Migliorini, *Storia della lingua italiana*, Florence, 1960, rééd. 1987 avec introd. de Ghino Ghinassi, 2 vol. (réimpr. 1994 en 1 vol.

2. *Graphie et grammaire : les désinences.* — Les désinences, essentielles pour la construction des phrases, sont à soigner particulièrement. Elles répondent en grande partie aux usages modernes, mais non toujours. Or, selon les époques, certaines lettres, peu différenciées sous certaines plumes, peuvent prêter à confusion précisément en position finale, notamment les suivantes :

— *a* et *e*, jusque vers 1500, dans les écritures des marchands (*mercantesca*) et apparentées ;

— *e* et *i*, pendant une grande partie du XVIe siècle et encore au XVIIe, dans la cursive italique.

Cette deuxième ambiguïté recoupe en outre un flottement morphologique récurrent, beaucoup de terminaisons pouvant hésiter entre *e* et *i* selon les régions et les dates. En particulier, au XVIe siècle encore, le pluriel des mots en *-e* (aujourd'hui toujours en *-i*, masc. et fém.) se trouve fréquemment au féminin en *-e*, par analogie avec les mots en *-a*. EX. *grande*, masc. et fém. sing. ; *grandi*, masc. pl. ; *grandi* ou *grande*, fém. pl. ; cas fréquent notamment pour les substantifs en *-ione*, pl. *-ioni* ou *-ione*. Dans ces cas, la décision peut donc être d'autant plus difficile qu'elle est indifférente pour le sens, mais il est rare qu'elle soit impossible.

format poche, puis Milan, 1998). Voir ensuite la grande synthèse *Storia della lingua italiana*, éd. Luca Serianni et Pietro Trifone, dir. Alberto Asor Rosa, Turin, 1993-1994, 3 vol. (traitement thématique) ; et la série de manuels par siècles *Storia della lingua italiana*, dir. Francesco Bruni, Bologne, 10 vol. prévus, dont 9 parus de 1989 à 1999 (chacun avec anthologie et exercices). Sur le problème essentiel de la langue des cours, voir en dernier lieu Claudio Giovanardi, *La teoria cortigiana e il dibattito linguistico nel primo Cinquecento*, Rome, 1998. Sur la grammaire, la référence classique est Gerhard Rohlfs, *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*, Turin, 1966-1969, 3 vol. (1re éd. allemande, Berne, 1949-1954) ; puis Pavao Tekavčić, *Grammatica storica dell'italiano*, Bologne, 1972, 3 vol. (rééd. 1980) ; a en outre commencé à paraître Arrigo Castellani, *Grammatica storica della lingua italiana* (t. I, *Introduzione*, Rome, 2000), dont j'ignore le contenu, de même que celui du volume de Luca Serianni, *Lezioni di grammatica storica italiana*, nouv. éd., Rome, 1998. Quant aux dialectes — dont l'empreinte sur l'écrit n'est cependant que partielle et toujours plus atténuée —, on peut aborder la bibliographie spécifique en partant de Corrado Grassi, Alberto A. Sobrero et Tullio Telmon, *Fondamenti di dialettologia italiana*, Rome-Bari, 1997 ; et *L'italiano nelle regioni : lingua nazionale e identità regionali*, dir. Francesco Bruni, Turin, 1992 (rééd. sous le titre *L'italiano nelle regioni : storia della lingua italiana*, Milan-Turin, 1996). Parmi les dictionnaires, il faut citer en priorité le *Grande dizionario della lingua italiana*, fondé par Salvatore Battaglia, Turin, depuis 1961, 20 vol. parus jusqu'à 2000 ; Manlio Cortelazzo et Paolo Zolli, *Dizionario etimologico della lingua italiana*, Bologne, 1979-1988, 5 vol. ; Niccolò Tommaseo et Bernardo Bellini, *Dizionario della lingua italiana*, Turin, 1861-1879, 8 vol., réimpr. Milan, 1977 ; enfin le *Vocabolario degli accademici della Crusca*, Venise, 1612 (réimpr. Florence, 1987), qui a fortement contribué à l'uniformisation graphique. Les dictionnaires dialectaux qui ont paru depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle (et dont beaucoup ont été réimprimés depuis un quart de siècle) sont en général d'une utilité secondaire pour la lecture des documents, mais il faut citer au moins, pour Venise où l'empreinte dialectale est forte dans l'écriture, Giuseppe Boerio, *Dizionario del dialetto veneziano*, Venise, 1856, réimpr. Florence, 1998. Un recensement des anciens dictionnaires dialectaux a été donné par Angelico Prati, *I vocabolari delle parlate italiane*, Rome, 1931, réimpr. Bologne, 1965. Sur la graphie, Attilio Bartoli-Langeli, *La scrittura dell' italiano*, Bologne, 2000.

3. *Conservation et normalisation.* — On conserve toutes les lettres du document, dans la limite des équivalences possibles entre lettres manuscrites et caractères typographiques. Quelques formes aujourd'hui constituées en lettres différentes n'étaient à l'origine que les variantes graphiques d'une seule, et doivent donc faire l'objet d'une normalisation.

— *i*, *j*, *y* : le *j* n'est qu'une forme allongée du *i*, employée principalement en position finale, et plus spécialement après un ou plusieurs autres *i*, y compris dans les chiffres romains. Il sera réduit dans tous les cas à « i ». EX. *principij* = « principii », *xiij* = « XIII » [10].

De même, surtout en début de mot, la forme allongée vers le haut et le bas, ressemblant donc à un *I* capital mais avec la valeur d'une simple initiale. EX. *Io* = « io ».

En revanche, dans un texte fortement dialectal, on peut employer « j » pour transcrire la semi-voyelle qui correspond au [l mouillé], notamment à Venise et à Rome. EX. *voio* = « vojo » pour *voglio*.

L'usage de *-j* comme équivalent d'une terminaison *-ii* atone s'est développé au XVIIe siècle et a duré jusqu'au début du XXe. Dans ce cas, on peut le maintenir ou, si l'on a choisi le parti de la modernisation, le réduire à « i » ou, mieux, à « î ». EX. *principj* = « principî » (voir § 20).

Le cas de *y* est plus délicat. Il se rencontre encore dans le premier quart du XVIe siècle, sous une forme parfois ambiguë, ressemblant à un couple *ij* ou à un *i* suivi d'un trait oblique descendant sous la ligne. Dans le doute, on peut l'identifier au fait qu'il tient lieu de *i* seul aussi bien que de *ii*. Comme il ne saurait être réduit arbitrairement à l'une ou à l'autre de ces formes, on le conserve. EX. « navilly » (pour *naviglii*), « tuty » (pour *tutti*), « desyderio » (*y* pseudo-étymologique).

— *u* et *v*, dans l'écriture ancienne, sont différenciés le plus souvent selon leur position (*v* initial, *u* médian), mais moins rigoureusement que dans les écritures françaises. La forme *u* reste fréquente à l'initiale, et certaines écritures (*mercantesca*), dès le XIVe siècle, emploient *v* en position médiane (voire finale), soit indifféremment soit même en le réservant à la consonne. La capitale, elle, est toujours *V*. Dans tous les cas (de même qu'en français), l'édition distingue la voyelle « u » et la consonne « v ».

4. *Particularités graphiques à maintenir.* — Certaines graphies autrefois normales et aujourd'hui tombées en désuétude tendent à être modernisées par les éditeurs, notamment (mais non seulement) pour les textes littéraires desti-

10. C'est un point sur lequel l'usage hésite encore, mais le maintien de cet unique allographe n'a guère d'autre justification possible qu'esthétique ou sentimentale (simplement, le « j », bien qu'ayant perdu presque toute existence dans l'orthographe italienne depuis le XXe siècle, reste disponible sur le clavier). Quant à sa transcription en capitale, que l'on rencontre surtout dans les chiffres romains (« XIIIJ »), c'est une absurdité.

nés au public non spécialiste. Ces modifications n'ont pas lieu d'être dans une édition savante. Les cas en question sont énumérés ici à titre d'information, certains pouvant dérouter le néophyte dans la compréhension des mots.

— *h* : si on excepte les mots étrangers importés, le *h* subsiste aujourd'hui dans deux cas seulement, avec une fonction diacritique : 1° après *c* et *g* pour les durcir ([k], [g]) devant *e* ou *i* ; 2° dans quatre personnes du verbe *avere* au présent de l'indicatif : *ho*, *hai*, *ha*, *hanno* [11]. Avant le XVIIe siècle, son usage était plus large : il était employé dans de nombreux cas par imitation du latin, notamment en tête de toutes les formes du verbe *havere*. La suppression de *h* étymologique (ou pseudo-étymologique) par l'éditeur gommerait abusivement la marque du latin, caractéristique de la langue de cette époque.

N.B. Par confusion avec les formes d'*havere*, certains scripteurs emploient régulièrement *ha* pour *a* article [12], voire *lho* et *lha* pour *lo*, *la* et *là*, et, par extension, *lhoro* pour *loro*.

Jusque dans la première moitié du XVIe siècle, *h* peut aussi servir à durcir *c* et *g* devant toutes les voyelles, y compris *a*, *o*, *u*. EX. *charo*, *chon*, *chura*.

En Toscane, on sait que les consonnes [k] et, dans une moindre mesure, [p] et [t], en position intervocalique, sont aujourd'hui encore marquées par la *gorgia*, une forte aspiration (ex. proverbial, *la Hoha Hola hon la hannuccia*). Aussi certains scripteurs toscans, au XVIe siècle encore, peuvent-ils remplacer purement *c* (dur) par *h* ; il est inutile d'ajouter un *sic* ou de corriger, puisque ce n'est pas une erreur. EX. *cieho* pour *cieco*, *ciehi* pour *ciechi*.

— *c* et *g* : jusque dans la première moitié du XVIe siècle, *c* seul et, plus rarement, *g* peuvent représenter le son doux (palatal) devant toutes les voyelles, y compris *a*, *o*, *u*, ce qui explique, *a contrario*, l'usage extensif de *h* pour marquer le son dur (vélaire). EX. *co* pour *ciò*, *Guliano* pour *Giuliano*.

— *gl* et *gn* : la graphie de [l mouillé] et [n mouillé] est aujourd'hui normalisée, d'une manière légèrement incohérente, en *gli* et *gn* (EX. *meglio*, *degno*). Jusqu'au XVIe siècle, on trouve aussi bien *gl* seul et, symétriquement, *gni* (EX. *meglo*, *degnio*). S'y ajoutent les formes archaïques *lgl* ou *lgli* et *ngn* ou *ngni* (EX. *melglio*, *dengnio*).

— *ti* + voyelle : le groupe *ti* devant voyelle est aujourd'hui devenu *zi*, et de même les groupes latinisants constitués de consonne + *ti* (surtout *cti*). Les éditions actuelles modernisent volontiers *ti* en « zi » mais parfois aussi, par la même occasion, consonne + *ti* en « zzi » (EX. *actione* ou *attione* > « azzione »). Modernisation d'autant plus contestable qu'il en résulte une forme assez rare à la Renaissance, plus fréquente aux XVIIe et XVIIIe siècles, et disparue depuis.

11. Uniquement pour prévenir l'homographie avec les mots *o*, *ai*, *a*, *anno*.
12. Y compris en composition : *hapreso* pour *appresso*.

— *ç* : le *c* cédillé est apparu dans les textes médiévaux comme équivalent de la lettre *z* (puis, accessoirement, *t* cédillé, plus spécialement pour *z* sourd [ts]). Il perdure jusqu'au XVIe siècle, notamment à Venise, et se transcrit tel quel. La graphie équivalente *cz* se conserve également.

— *x* et *z* : en Italie du Nord, et particulièrement à Venise, le *x* est fréquemment utilisé comme équivalent de la lettre *s*, surtout pour *s* sonore [z] ; *z* [dz] correspond au *g* palatal du toscan. EX. *bixongnio*, *doxe* (le doge), *Zoane* (*Giovanni*), *zoxo* (*giuso*, *giù*).

— Omission de nasale (ou de tilde, voir § 6) : EX. *so coteto de quato sopra* pour *son contento de quanto sopra*.

Pour les éventuelles interventions destinées à éclaircir une graphie, voir § 28.

LETTRES INVISIBLES : LES ABRÉVIATIONS.

5. *Principe du développement des abréviations*. — Les abréviations, en général, doivent être remplacées par les lettres dont elles tiennent lieu. Deux paramètres sont à prendre en compte :

— la valeur propre de l'abréviation, soit la part d'information irréductible fournie par les lettres conservées, par les signes abréviatifs et par le contexte (celui-ci peut déterminer l'identification du mot même ou sa désinence) ;

— les usages orthographiques du scripteur ou, à défaut, de son temps et de son milieu, pour réduire une incertitude limitée à des détails de graphie [13].

Le second paramètre relève de l'histoire de la langue. On ne cherchera à préciser ici que le premier, qui relève de la paléographie. Les principes généraux de l'abréviation étant les mêmes en italien qu'en latin ou en français, on s'arrêtera seulement aux particularités. Les usages les plus étrangers aux principes de la tradition latine se rencontrent dans l'écriture *mercantesca*, où le « bricolage » individuel est plus fréquent que dans l'écriture institutionnelle.

6. *Signes génériques : le tilde et ses équivalents*. — Le tilde, signe d'abréviation le plus général, est un trait plus ou moins horizontal et ondulé. Il n'est pas toujours clairement situé, mais peut couvrir en largeur plusieurs lettres, voire se rattacher par une ligature à une lettre (notamment la dernière du mot) qui n'est pas celle sur laquelle porte l'abréviation. On doit assimiler au tilde les

13. En cas d'incertitude, soit sur l'identification du mot, soit sur sa terminaison, soit sur sa graphie exacte, G. Tognetti, *Criteri...*, p. 35, recommande l'usage des parenthèses autour de la partie incertaine. L'italique peut servir de la même manière et plus discrètement. Cependant, pour les détails purement graphiques, cette rigueur peut être tempérée en fonction de la date du texte et de l'objet de la publication.

traits qui barrent la haste de *b*, *d*, *h* et *l*, la traverse de *t*, le corps de *s* et *v*, et dans certaines limites la hampe descendante de *p* et *q*.

La fonction générique de ces signes consiste à marquer une abréviation quelconque, sur un endroit précis d'un mot, sur une partie de mot ou sur un mot entier (en cas de contraction). Ils ont aussi des valeurs spécifiques comme équivalents d'une lettre ou d'une syllabe, valeurs déterminées par le contexte immédiat. Celles-ci sont pour l'essentiel empruntées à la tradition latine et identiques dans plusieurs langues, mais certaines sont propres à l'italien. Voici les valeurs spécifiques les plus courantes.

N.B. Sur les critères de présentation typographique des abréviations dans les exemples qui suivent, voir la note en tête de l'annexe.

— Nasale (*m* ou *n*) après la voyelle sur laquelle le tilde est tracé (valeur empruntée au latin). Par glissement, l'usage s'est répandu aussi de tracer le tilde sur *m* ou *n* (au lieu de la voyelle précédente) pour représenter *mm* ou *nn*.

— Autres consonnes doubles : par une extension qu'on peut juger abusive, certains scripteurs tracent un tilde sur n'importe quelle consonne pour marquer le doublement. EX. *dap'oi* = « dappoi ».

— Voyelle *-e* après consonne : principalement *d* barré (en toute position) et, en terminaison, *l*, *n*, *r* et accessoirement d'autres consonnes.

N.B. Les terminaisons *-le*, *-ne* et *-re* sont précisément celles où *-e* est susceptible de disparaître par apocope (EX. *male/mal*, *cagione/cagion*, *dare/dar*). De fait, l'abréviation paraît être particulièrement employée dans les cas où l'apocope serait possible ; de sorte qu'il peut exister une véritable ambiguïté dans la fonction du tilde en finale, signifiant, selon qu'on privilégie le graphique ou le phonétique, soit la présence d'une lettre *e* soit l'absence du son correspondant [14]. Les prononciations dialectales peuvent encore compliquer la question : ainsi en Lombardie, où les terminaisons « -mente » peuvent s'abréger comme ailleurs en *-ment'*, chez certains scripteurs on rencontre aussi régulièrement *-ment* sans abréviation. La transcription doit pourtant trancher en termes graphiques : le tilde est un signe abréviatif et doit être transcrit par la terminaison pleine.

— Lettre *r* seule, surtout dans l'écriture *mercantesca*. Cet usage est marginal dans la tradition latine, et pratiquement inexistant en français. EX. *me'chato* = « merchato » (les principes communs demanderaient ici *m'chato*).

De même les différentes formes d'abréviation sur *p*, que la tradition latine a distinguées pour représenter respectivement « per »/« par », « pre », « pri » et

14. L'abréviation incertaine d'une terminaison facultative, inconnue du latin comme du français, se rencontre en revanche couramment en anglais. Aussi les éditeurs de documents anglais doivent-ils souvent laisser en l'état les cas douteux, en représentant la marque d'abréviation par une apostrophe : solution exclue en italien, où l'apostrophe a sa fonction propre.

« pro », sont souvent réduites à une forme de *p* barré [15] pour « pr » seul, voire, de manière aberrante, pour « pre » (normalement abrégé en *p* avec tilde). EX. *po* = « pro », *sopa* = « sopra », *pegio* = « pregio », *pimo* = « primo » ; *apsso* = « apresso ».

— Lettre *u* seule, après *q*, surtout dans l'écriture *mercantesca*. De manière analogue aux usages irréguliers de *p* barré, le *q* barré d'un trait en forme de *ʒ* (ici transcrit *qʒ*) peut valoir « qu » seul. EX. *qʒa* = « qua », *qʒi* = « qui » (normalement *q*), *qʒesto* = questo.

Enfin, par une ultime aberration, certains l'utilisent comme variante de la simple lettre *q*. EX. *qʒuello* = « quello », *qʒui* = « qui » (et non « quivi »).

N.B. Jusqu'au XVIe siècle, on peut rencontrer en toute position des tildes dont la valeur spécifique est douteuse, suggérant l'introduction intempestive d'une nasale ou le doublement aberrant d'une consonne. Pour peu que le tilde ne soit pas précisément placé, on peut alors hésiter sur le choix de la solution, voire sur l'opportunité de développer l'abréviation. En désespoir de cause, on en signalera du moins la présence en note.

7. *Tilde ou apostrophe ?* — L'apostrophe, empruntée au grec, apparaît en 1501 dans la typographie italienne [16] et se répand dès le premier quart du siècle pour représenter la chute d'une voyelle, mais la distinction se fait encore mal entre l'élision et l'apocope. L'écriture manuscrite marque souvent moins bien que la typographie la différence avec le tilde, voire avec l'accent qui se développe aussi [17]. Bien que le tilde ait en principe une dimension supérieure et/ou un dessin légèrement plus contourné que l'apostrophe, leur parenté de fonction (signalement de lettres ou de sons absents) contribue sans doute à les rapprocher. Le choix de transcription est d'autant plus délicat : il faut déterminer si le scripteur utilise le tilde, l'apostrophe ou les deux ensemble, tracés de manière semblable ou différente.

Si la forme du signe est indistincte, l'observation de ses emplois permet de déterminer sa fonction, donc sa nature. Certains cas excluent l'apocope et l'élision, en particulier à l'intérieur d'un mot : on a alors affaire à des abréviations, donc à des tildes (EX. *r'star'* = « restare » ; *patr'* = « patre »). D'autres cas, inversement, imposent l'élision, donc l'apostrophe (EX. *l'*). Seule l'apocope, facultative, est plus difficile à prouver.

15. La forme précise étant empruntée soit à l'abréviation habituelle de *per/par*, soit à celle de *pro*.

16. Introduite par Pietro Bembo dans les éditions aldines de Pétrarque (1501) et de Dante (1502), en même temps qu'une ponctuation déjà moderne. L'exactitude de l'analyse graphique va de pair, dans les éditions aldines et leurs imitations, avec la quasi-absence d'abréviations.

17. Un témoignage contemporain indique que les lecteurs peu instruits confondaient effectivement tilde et accent : Claudio Marazzini, *Storia della lingua italiana : il secondo Cinquecento e il Seicento*, Bologne, 1993, p. 210-211, citant Girolamo Ruscelli, *Commentarii della lingua italiana*, Venise, 1581.

Plus rarement, le même signe est effectivement, tour à tour, tilde et apostrophe. Dans ce cas, on prévient le lecteur et on rétablit toutes les lettres nécessaires ainsi que celles qui sont possibles quoique incertaines ; autrement dit, en cas de doute, on privilégie le tilde sur l'apostrophe [18].

EX. *s' be' so' sicuro ch' p̲ l'avenuta d' l'imbasciator' del duca...* = « se ben son sicuro che per la venuta de l'imbasciatore del duca... » (lettre de 1556). Une fois normalisée la séparation des mots « la venuta » (voir § 13 et suiv.), l'unique véritable élision est conservée et les abréviations sont résolues [19]. Seule est incertaine la terminaison d'« imbasciatore », qui pourrait être en apocope (et l'apostrophe serait à supprimer). Dans un souci de rigueur parfaite, on pourrait écrire entre parenthèses ou plutôt en italique la lettre finale douteuse.

8. *Signes conventionnels.* — L'italien a aussi quelques signes conventionnels d'abréviation, en partie empruntés au latin.

— Abréviations de « et » : soit la note tironienne, un petit 7 ou une autre variante, soit l'ancienne ligature *e* + *t* > &. Ces deux formes se transcrivent « e », « et » ou « ed », selon les usages du scripteur et, le cas échéant, en tenant compte du contexte (pour un scripteur qui distingue par ex. « e » devant consonne et « et » devant voyelle).

— « Neuf tironien » (9) valant « com », « con », « cum ».

— Des signes pictographiques ou dérivés de lettres stylisées, notamment pour représenter des unités de monnaie. Citons seulement ∇^{ti}, ∇^{di}, Δ^{i} pour « scuti » ou « scudi », dessin d'écu ensuite déformé en d'autres signes vaguement triangulaires ; + pour « croce ». Si ces signes sont reproductibles en typographie, on peut éventuellement les conserver, sinon on les écrit en toutes lettres ou par une abréviation normalisée (EX. ∇^{ti} = « sc. »), mais en les expliquant dans tous les cas en introduction ou en note.

9. *Lettres suscrites et contractions.* — L'emploi des lettres suscrites, soit immédiatement au-dessus d'une autre lettre soit à sa droite, s'applique comme en latin aux cas suivants.

18. Solution préférable eu égard au rapport entre graphie et prononciation : on peut en effet toujours élider à la lecture une lettre écrite, mais non prononcer une lettre non écrite. Les apostrophes étant par ailleurs à normaliser selon l'usage actuel (voir plus loin), si l'on choisissait dans le doute l'apocope contre l'abréviation, ce serait de toute façon faire disparaître dans la transcription toute trace du signe ambigu dont il est question ici.

19. On a affaire ici à une langue déjà largement normalisée sur le modèle toscan. Dans des graphies un peu plus anciennes et/ou plus dialectales, l'apocope d'une syllabe complète sur *bene* et *sono* n'aurait pas été impossible, ce qui nous aurait ramenés, pour la transcription, a « bè » et « sò ». Mais le scripteur, lui, n'aurait justement pas utilisé l'apostrophe : sa présence aurait supposé la référence implicite à une norme qui serait celle du toscan. Quant à *s'*, *ch'* et *d'* devant consonne, l'élision est évidemment exclue au bénéfice de l'abréviation.

— Fin d'une abréviation par contraction, portant soit sur le mot entier soit sur son radical. EX. p^{o} = « primo », cap^{no} = « capitano », $ex^{o}ne$ = « executione ».

— Voyelle associée à une lettre abrégée, qui est souvent *r*, parfois une autre, et après *q* nécessairement *u*. EX. sop^{a} = « sopra », alt^{o} = « altro » ; $cog^{o}bi$ = « cognobi » ; q^{a} = « qua ».

Dans beaucoup de cas, on pourrait écrire la même abréviation en plaçant toutes les lettres sur la ligne avec un tilde. EX. $card^{le}$ ou *card'le* = « cardinale ».

Mais les irrégularités sont fréquentes, surtout dans l'écriture *mercantesca*.

— Lettre suscrite associée, de manière redondante, avec un signe d'abréviation générique. EX. $q3^{i}$ = « qui », $p̲^{o}$ = « però », $p̲^{o}venza$ = « Provenza ».

— Lettre suscrite correspondant non à la fin de la partie abrégée mais à son début, donnant donc l'apparence d'une contraction à ce qui est en réalité une abréviation par suspension ou troncature. EX. n^{a} = « nave », $q̲^{a}$ = « quaderno ».

— Autres distinctions illogiques entre les parties abrégée et non abrégée. EX. $liberat^{e}$ = « liberamente ».

Les lettres suscrites sont à identifier avec soin pour préciser les désinences : certaines formes stylisées (notamment de *a* et *r*) sont difficiles à distinguer d'un simple tilde ondulé. Ceci peut être sans conséquence ou bien rendre douteuse la forme exacte. EX. sop^{a} ou *sop'* = « sopra » ; s^{r} = « signor », mais *s'* = « signor » ou « signore ».

N.B. La terminaison peut parfois révéler une variation volontaire. EX. la forme inhabituelle *Gra' M*^{re} (au lieu de *M*^{ro}) pour désigner le Grand Maître de France n'est pas une erreur mais une fantaisie franco-italienne, représentant la graphie phonétique « Gran Me(s)tre ».

10. *Lettres propres à la forme abrégée.* — Comme en français, certaines abréviations traditionnelles, souvent fixées sous l'influence d'une abréviation latine, incluent des lettres qui peuvent être absentes de la forme développée. On résout l'abréviation selon les usages du scripteur. EX. *ncc'io* = « necessario » ; $prox^{o}$ = « proximo » ou « prossimo », $Alex^{o}$ = « Alexandro » ou « Alessandro ». De même pour des créations plus arbitraires. EX. $pitt^{a}$ = « pittura », mais $sepultt^{a}$ = « sepultura ».

À l'inverse, on notera qu'une consonne simple à la fin d'un radical abrégé peut correspondre, selon les scripteurs, à une double dans la forme développée. EX. sup^{ca} = « suplica » ou « supplica ».

On trouve suscrites des terminaisons pleines qui (du moins à partir du XVIe siècle) auraient été probablement soumises à une apocope ou à une élision, dans la prononciation et dans une graphie en toutes lettres. Dans ces cas, très incertains, le plus sage est de maintenir l'abréviation (voir § 11). EX. s^{to} pour « santo » ou « san », voire « sant' ».

11. *Abréviations susceptibles d'être maintenues.* — Certaines abréviations usuelles peuvent être conservées à l'identique. Il s'agit essentiellement des titres et formules de courtoisie [20], dont les documents italiens surabondent, et dont on trouvera ci-après une liste en annexe. On peut choisir de développer intégralement toutes les abréviations pour plus de clarté, mais leur maintien économise de la place, épargne à l'éditeur d'avoir à résoudre certaines incertitudes graphiques sans conséquence et fait commodément ressortir sur la page les personnages uniquement désignés par un tel titre, qui leur tient lieu de nom propre. Comme les formes abrégées peuvent présenter une inutile diversité, certains éditeurs préfèrent les uniformiser ; il faut seulement en avertir le lecteur et fournir éventuellement une table des abréviations retenues.

Quant à la forme typographique à leur donner, la variété des présentations manuscrites est à normaliser. Les abréviations par contraction se transcrivent en plaçant les terminaisons soit sur la ligne, précédées d'un point, soit en haut, sans autre signe d'abréviation. EX. « ill.mo » ou « ill^{mo} » pour « illustrissimo » [21].

Dans les abréviations par suspension (ou par initiale seule), le signe abréviatif est remplacé par un point à la fin du mot. EX. « ill. » pour « illustre ».

Selon la règle générale admise, dans les documents commerciaux et comptables, on maintient, voire on normalise les abréviations des unités de mesure et des monnaies.

Pour plus de détails, on se reportera à l'introduction de l'annexe.

Séparation des mots et modification de lettres.

12. *Principes généraux.* — La séparation des mots, dans les écritures anciennes, est souvent irrégulière, en italien comme dans d'autres langues, ou bien suit des usages différents des nôtres. En principe, l'éditeur réduit le tout à des formes normalisées sur la base de l'italien actuel (bien que celui-ci flotte sur quelques détails). Ainsi, lorsque des mots voisins correspondent à un mot composé actuel, on les réunit. À l'inverse, lorsque des mots voisins sont écrits soudés mais sans former un mot composé, on les sépare.

Ce principe doit cependant tenir compte des graphies. L'interaction phonétique entre deux mots voisins est beaucoup plus fréquente, complexe et variable en italien qu'en français, et elle se traduit le plus souvent dans l'écriture, indépendamment du sens, par une soudure avec modification graphique de l'un des deux éléments ou de tous deux. La réunion de mots voisins dans la transcription n'est possible que si le mot composé résultant présente une graphie acceptable. À l'inverse, pour séparer selon le sens des groupes présentant une interaction phonétique, on emploie des expédients typographiques qui explicitent la nature de celle-ci.

20. Leur forme exacte, d'ailleurs, ne semble pas tout à fait indifférente, le choix d'abréger ou non pouvant dépendre du respect que l'on voulait témoigner au destinataire.

21. On trouve aussi parfois les deux marques graphiques combinées (« ill.^{mo} »), mais c'est un système vieilli.

13. *Régularisation des mots composés.* — Si des mots voisins (séparés) correspondent à un mot composé où chaque élément peut conserver sa graphie d'origine, on supprime simplement l'espace qui les sépare. EX. *per che* = « perché » ; *dopo di che* = « dopodiché ».

En revanche, de nombreux mots composés sont marqués, aujourd'hui encore, par le doublement « phonosyntaxique » d'une consonne à la soudure. Tant que celui-ci n'a pas lieu, on conserve la séparation, voire on l'introduit [22]. EX. *overo* = « o vero » (lat. *aut verum*, ital. moderne *ovvero*) ; *cosi che* = « cosí che » (ital. moderne *cosicché*) ; *pero che* = « però che » (forme disparue, et qui s'écrirait sinon *perocché*) ; à plus forte raison « *adeo* che » (qui mêle le latin à l'italien).

Cependant, dans les cas où la séparation détermine l'identification des mots, cette considération l'emporte sur le critère phono-graphique. EX. *al'hora* = « a l'hora » (fr. *à l'heure*) ou « alhora » (fr. *alors*, ital. moderne *allora*).

Les pronoms enclitiques post-toniques (suivant une finale accentuée) se soudent toujours, mais on ajoute pour plus de clarté un accent en l'absence de doublement. EX. *donò + lo> donolo* (pour *donollo*) = « donòlo » (ital. moderne *lo donò*).

14. *Séparation de mots agglutinés avec modification de consonnes : emploi du point en haut.* — Différentes modifications peuvent affecter les consonnes dans une graphie soudée.

Règle 1. Dans les textes les plus anciens et ceux qui présentent régulièrement tous ces phénomènes, on les signale par l'emploi du point en haut, selon le système suivant [23].

a. Point seul :

— Doublement de consonne finale ou initiale. EX. *a + loro* > « a·lloro » ; *un + altro* > « unn·altro » [24].

22. Le critère de la consonne redoublée est cependant discutable pour les scripteurs (septentrionaux) qui tendent à simplifier les doubles consonnes même à l'intérieur des mots (EX. *bela* pour *bella*).

23. Voir par ex. Matteo Villani, *Cronica*, éd. Giuseppe Porta, Parme, 1995, 2 vol. Dans un système voisin, le point remplace toujours une lettre manquante, et l'espace seul sépare les mots : voir ici l'article de J. Hayez.

24. Dans ce second cas (redoublement de la finale), G. Porta, *éd. cit.*, utilise un trait d'union à la place du point. J'avoue que la raison de cette distinction m'échappe. Certains (comme G. Tognetti, *Criteri...*, p. 53) recommandent de combiner le point en haut et l'espace (EX. « a ·llui »), mais c'est une redondance injustifiable : le point sépare déjà les mots en même temps qu'il maintient leur rapport phonétique. L'espace est en revanche nécessaire pour plus de clarté dans les cas où le point tient lieu d'une consonne (voir ci-dessous, § b).

N.B. Quand le doublement affecte une initiale qui demande la majuscule, celle-ci sera appliquée à la seconde lettre, la première représentant seulement le renforcement phonétique. EX. *a + Dio* > « a·dDio ».

— Assimilation de finale avec doublement. EX. *il + re* > « i·rre » [25].

— Autre modification de finale. EX. *non + potrebbe* > « nom·potrebbe ».

b. Point et espace (où le point tient lieu d'une lettre) :

— Simplification de double consonne. EX. *un + nuovo* > « u· nuovo ».

— Autre assimilation avec simplification. EX. *il + re* > « i· re ».

Règle 2. Ces phénomènes vont en diminuant. C'est le doublement qui dure le plus longtemps, jusqu'au XVIe siècle. Dans un texte tardif ou en tout cas peu touché par les phénomènes d'assimilation, on peut préférer éviter les signes typographiques spéciaux et procéder plus simplement, les risques de confusion étant négligeables.

— Doublement phonosyntaxique : espace seul. EX. « a lloro », « unn altro ».

— Chute de consonne : apostrophe et espace. EX. « i' re ».

15. *Séparation avec élision ou aphérèse : emploi de l'apostrophe*. — L'apostrophe, qu'elle se trouve ou non chez le scripteur, est à employer selon les normes actuelles, pour les phénomènes suivants.

— Élision, chute de voyelle finale devant voyelle. EX. *una + altra* > « un'altra » (sans espace) [26] ;

— Aphérèse, chute de voyelle initiale après voyelle. EX. *e + in* > « e 'n » ; *lo + imperatore* > « lo 'mperatore » (avec espace) [27].

N.B. L'aphérèse sur un nom propre déplace la majuscule à la lettre suivante (*a + Antonio* > « a 'Ntonio »). Sur certains elle est si fréquente que la forme résultante devient une simple variante : l'apostrophe initiale est alors inutile. EX. *Italiani* > « Taliani » ; *Alessandro* > « Lessandro » ; *Avignone* > « Vignone » ; *Alamannia* > « la Magna ».

Dans les cas ambigus, et si l'usage du scripteur ne fournit pas d'indice par ailleurs, on tend à préférer l'aphérèse à l'élision pour les textes médiévaux ; l'usage inverse, qui s'est imposé dans le courant du XVIe siècle, se conserve pour les documents de l'époque moderne. EX. *glinfermi* = « gli 'nfermi » puis « gl'infermi ».

25. Bien que cette séparation soit contestable en stricte phonétique, puisque le premier *r* résulte de la transformation de *l*, par un phénomène identique à celui qu'on transcrit en arabe (assimilation d'*el* en *es* dans « Dar-es-Salaam »).

26. Mais « un altro » sans apostrophe (article masculin, avec apocope).

27. Dans la composition assistée par ordinateur, on prendra garde que l'apostrophe ne soit pas inversée (').

16. *Apocope : emploi de l'apostrophe*. — Pour l'apocope, en revanche, l'apostrophe sert seulement dans certains cas.

— Après voyelle (surtout pour *-i* ou syllabe en *-i*). EX. *sei* > « se' » ; *quei* > « que' » ; *diedi* > « die' » [28].

— Après consonne *l*, *m*, *n*, *r*, seulement pour distinguer le pluriel (donc à nouveau pour *-i*). EX. « il cor » mais « i dolor' », « miglior' notti ».

Voici des cas fréquents, où l'apostrophe permet en outre de distinguer des homographes :

— Préposition + article défini masculin pluriel en apocope (jusqu'au début du XXe siècle). EX. *di/de + i* > *de* = « de' » ; *a + i* > *a* = « a' ». Il faut donc identifier les cas où l'article doit être supposé présent. Chez un scripteur qui utilise la forme *di* en général, mais *de* devant pluriel, cette modification suffit *a priori* pour justifier la transcription « de' ».

— Forme « i' » pour *io* (pron.), distinguée de « i » (art.).

— Forme « e' » pour *ei*, *egli*, *eglino*, *essi* (pron. masc. sing. ou pl.), distincte de « e » pour *i* (art.) [29] ou *et* (conj.).

— Formes verbales. EX. « fare' » pour *farei*, distinct de « fare » (infinitif).

L'apostrophe peut aussi dans ce cas se trouver avant un enclitique soudé. EX. « lascia'lo » pour *lasciailo* (ital. moderne *lo lasciai*).

— La chute de l'article *i* (ou *e*) après toute voyelle finale peut être rapprochée de l'apocope après préposition, et signalée de manière analogue par l'apostrophe accolée au mot précédent. EX. « l'arme e' cavalli » pour *l'arme e i cavalli*.

— La chute d'une conjonction *e* ou préposition *a*, phonétiquement comparable, est mieux rendue par l'apostrophe entre deux espaces. EX. « pacie ' equità », « ha ' fare » [30].

Pour un procédé moins philologique mais plus explicite, voir § 28.

17. *Préposition + article défini autre que « i »*. — La forme de l'article varie selon la lettre initiale du mot suivant, quoique selon des normes moins régulières qu'aujourd'hui. L'article masculin singulier, notamment, varie entre « il », « el », « lo », « 'l » (aphérèse) et « l' » (élision) ; au masculin pluriel, « i » ou « e », « li », « l' », « gli », « gl' ». En outre, l'article peut ou non se souder à la préposition qui précède, produisant des « prépositions articulées » (selon le terme grammatical actuel).

28. Distinct de *diede* > « diè » (voir § 21).

29. Certains éditeurs emploient encore « e' » également pour l'article, mais cet usage est justement contesté, puisque rien ne manque au mot.

30. D'autres systèmes, plus rigoureux mais disgracieux, sont à réserver à des textes anciens et difficiles, pour préciser quelle lettre manque (voir G. Tognetti, *Criteri...*, p. 32).

On généralisera la soudure, sauf dans les cas où elle exigerait un doublement de consonne qui ne s'y trouve pas. J'énumère ci-dessous les principales compositions avec l'article masculin singulier, dont on pourra étendre le modèle aux autres articles. Sont marquées d'un astérisque les formes dans lesquelles la séparation des mots doit être modifiée.

a + il/el/lo > al, a l-, all- ; **alo, a lo, allo* = « al » (devant consonne) ; « a l' », « all' » (devant voyelle) ; « a lo », « allo ».

Le même traitement s'étend aux prépositions *da* et *su* [31].

N.B. Un cas apparenté mais à traiter différemment : *su + un > sun, s'un, su'n* = « su 'n ».

Dans les autres cas, la forme de la préposition est modifiée :

de/di + il/el (devant consonne) > *del, dil, d'l* = « del », « dil » (ital. moderne *di + il > del*).

de/di + l' (devant voyelle) > **del, *dil, *d'l* ; *de l-, di l-, d' l-* ; *dell-, d'll-* = « de l' », « di l' », « dell' ».

*de/di + lo > *delo, *dilo,*d'lo* ; *de lo, di lo* ; *dello, d'llo* = « de lo », « di lo », « dello ».

in + il/el (devant consonne) > *nel* ; **inel, in el* ; *innel, *in nel* = « nel », « in el », « innel ».

in + l' (devant voyelle) > *in l-, *nel, ne l-, nell-* = « in l' », « ne l' », « nell' ».

*in + lo > *inlo, in lo, *nelo, ne lo, nello* = « in lo », « ne lo », « nello ».

Le même traitement s'étend aux prépositions *per* et *con*, ainsi qu'à l'adverbe *non*, lorsque leur consonne finale est assimilée : « pel », « col » et « nol » ; « pello », « collo » et « nollo » ; « pe lo », « co lo » et « no lo » ; « pe l' », « co l' » et « no l' ». Le système étant régulier, le point en haut pour la finale perdue est superflu en cas de séparation.

Les mêmes principes s'appliquent aux articles féminins et pluriels.

Pour le cas de l'article pluriel en apocope, voir § 16.

18. *Pronom + pronom.* — Deux pronoms voisins s'écrivent séparément (EX. « me lo », « lo mi ») sauf dans les cas suivants.

— Modification du pronom *gli* en *glie*, résultant de l'interaction avec le pronom suivant. EX. « glielo », « gliela », « glieli », « gliene ».

— Aphérèse sur le second pronom, transcrite par soudure et non par insertion d'apostrophe (en dérogeant donc à la règle générale, de manière analogue aux combinaisons avec préposition). EX. « mel », « tel ».

31. En dépit des formes différentes qu'on peut trouver au XVIe siècle, comme *su 'l* pour « sul ».

— Pronoms enclitiques après verbe. EX. « datemelo », « datolomi ».

19. *Groupes « chel », « sel » et apparentés.* — La forme *chel*, très fréquente et généralement abrégée (*ch'l*), pose un problème semblable et parfois plus complexe. Elle combine *che*, conjonction de subordination ou pronom relatif, avec un article ou pronom, d'une manière qui peut varier selon les formes pleines employées par le scripteur pour cet article ou pronom ; mais peuvent s'y mêler aussi *e'* (pron. suj.) ou *è* (verbe *essere*). Contrairement aux cas précédents, tous les éléments du groupe sont ici à séparer. On observera avec soin les positions respectives à donner aux espaces et aux apostrophes.

che + el (pron. suj.) = « ch'el » (uniquement si le scripteur emploie *el* comme forme pleine).

che + il (pron. suj.) ou *il/el/lo* (art. ou pron. obj.) = « che l' » devant voyelle, « che 'l » devant consonne.

che + e' + il/el/lo (pron. obj.) = « ch'e' l' » devant voyelle, « ch'e' 'l » devant consonne.

N.B. Ce cas, distinct en théorie, est très incertain dans les faits, comme d'ailleurs tous les cas de « ch'e' » : le pronom sujet *e'* peut aussi être simplement sous-entendu, ce qui ramène au cas précédent (*che* non élidé). Le scripteur lui-même n'aurait certainement pas su analyser la différence.

che + è + il/el/lo (art.) = « ch'è l' » devant voyelle, « ch'è 'l » devant consonne.

Toutes ces combinaisons sont à compléter par celles où *che* est la conjonction causale transcrite « ché » (voir § 22). Dans ce cas, bien que l'élision ne soit pas non plus exclue, on pourra préférer « ché 'l » ou « ché l' » à « ch'el ».

S'y ajoutent les groupes *chelo, chela, cheli*, avec éventuellement une possibilité supplémentaire de séparation, selon les usages du scripteur : « ch'elo », « ch'ela », « ch'eli » (forme pleine du pronom avec simplification de la double consonne).

La conjonction *se* est traitée comme *che* : *sel* = « s'el », « se l' », « se 'l », etc.

ACCENTUATION.

20. *Principes de l'accentuation.* — L'accentuation doit être établie selon l'usage moderne. L'accent, limité à une occurrence au plus dans un mot, a quatre fonctions. C'est en premier lieu un accent tonique, dont l'écriture est obligatoire quand il tombe sur la voyelle finale. Les trois autres fonctions sont secondaires et facultatives : l'accent marque l'ouverture de la voyelle ; il distingue les homographes ; il peut indiquer une syllabe contracte.

Il existe, jusque dans la typographie moderne, plusieurs manières d'accentuer, dont voici les deux extrêmes.

Règle 1. La manière la plus économique, et la plus simple pour un étranger peu sûr du détail des prononciations, ne connaît que l'accent grave, en finale comme à l'intérieur du mot (pour les homographes). EX. « prìncipi » (fr. *princes*)/« principi » (fr. *principes*) ; « torre » (fr. *tour*)/« tòrre » (fr. *ôter*).

Règle 2. La règle la plus complète (celle qu'observent les dictionnaires) tient toujours compte du degré d'ouverture. Elle distingue donc : « à » ouvert ; « í » et « ú » fermés ; « é » fermé et « è » ouvert ; « ò » ouvert et, plus rare, « ó » fermé. L'accent circonflexe y sert à indiquer des syllabes contractes : terminaison « î » équivalent à *-ii* et, en cas d'homographie, syllabes diverses résultant de contraction. Cette règle « complète » est appliquée dans la suite de cette section [32].

21. *Cas particuliers d'oxytons.* — Les formes oxytoniques sont plus fréquentes dans l'écriture ancienne qu'en italien moderne (et plus ou moins selon les régions) ; notamment pour les verbes au passé simple et au participe passé. On affecte ces formes d'un accent en finale, y compris les monosyllabes, en raison de la fréquence des homographies [33]. EX. *piede* > « piè », *fede* > « fé » ; *diede* > « diè » [34], *stato* > « stà », *sono* > « sò ».

Inversement, jusqu'au début du XVIe siècle, des mots généralement oxytons conservent chez certains scripteurs la trace de leur dernière syllabe atone (latine). Logiquement, l'accent y est superflu. EX. lat. *causavit* > « causò » mais « causoe ».

22. *Homographes à distinguer obligatoirement.* — Dans quelques cas courants, la distinction doit être faite systématiquement, conformément à l'usage moderne.

— Monosyllabes « che » (fr. *que*)/« ché » conjonction causale, équivalent à *perché* ou *poiché* ; « là » et « lí » adverbes/« la » et « li » articles ou pronoms ; « né » (fr. *ni*)/« ne » (fr. *en*, ou *nous* complément d'objet ou d'attribution [35]) ;

32. En réalité, l'indication du degré d'ouverture est superflue sur *i* et *u*, toujours fermés. À part de rares maisons d'édition (surtout Einaudi), l'usage se contente le plus souvent de « ù » et « ì », avec l'accent « par défaut » qu'est l'accent grave. En toute rigueur philologique, précisons que la distinction du degré d'ouverture sur *e* et *o* selon la norme moderne suit en réalité la prononciation toscane. En Italie du Nord, les voyelles toniques sont plus ouvertes, ce qui peut justifier dans une édition le recours au seul accent grave. En position finale, on a toujours « ò » ouvert.

33. Et non d'une apostrophe, bien que ces terminaisons évoquent une apocope par rapport à la norme moderne. L'accent sur *e* correspond au degré d'ouverture de la syllabe dans la forme pleine (*piède* > *piè* mais *féde* > *fé*) ; pour les passés simples, c'est l'accent grave.

34. Distinct de *diedi* > « die' » (voir § 16).

35. EX. *ne vedete* : « vous nous voyez » (ital. moderne *ci vedete*).

« sí » adverbe/« si » pronom réfléchi ; « sé » pronom réfléchi [36]/« se » conjonction.

N.B. On n'accentue les monosyllabes qu'en cas d'homographie, donc ni « qui » ni « qua ». — Le mot « li » peut aussi servir d'adverbe de lieu (fr. *y*), auquel cas il faut chercher à le distinguer de « lí » selon le sens et la construction. EX. « li/lí è stato »/« è stato lí ».

— Verbes *essere* et *avere* (pour *sono*, voir § 21). Aujourd'hui, *è* se distingue de *e* par l'accent ; et, comme on l'a vu (§ 3), *ho*, *hai*, *ha*, *hanno* de *o*, *a*, *ai*, *anno* par le *h* étymologique. Même dans les textes anciens où la conjonction s'écrit *et*, on emploie l'accent distinctif sur « è ». En revanche, lorsque ce verbe est écrit *he*, l'accent est inutile. À l'inverse, les formes homographes du verbe *avere*, écrites sans *h*, s'accentuent. On a donc un système symétrique : pour *essere*, « è »/« he » ; pour *havere*, « ho », « hai », « ha », « hanno »/« ò », « ài », « à », « ànno ».

N.B. La distinction « à »/« a » est à l'inverse de la règle française.

23. *Homographes divers.* — Les variantes morphologiques anciennes donnent lieu à des homographies nombreuses. La distinction est laissée à l'appréciation de l'éditeur, et peut varier selon le public à qui s'adresse le texte. De deux mots homographes, qu'ils soient homophones ou non, on se contente souvent d'accentuer le moins courant ou celui qui contient une contraction. EX. « principi » (fr. *princes*)/« principî » (fr. *principes*), contraction de *principii* ; « torre » (fr. *tour*)/« tôrre » (fr. *ôter*), contraction de *togliere* ; « cominciâr » pour *cominciarono*/« cominciar » pour *cominciare* ; « poi » (fr. *puis*)/« pôi » pour *puoi* (fr. [*tu*] *peux*) ; « pon », pour *pone* ou *poni*/« pôn » pour *possono* (mais « ponno » sans accent, puisque sans homographe).

N.B. On pourrait se contenter d'écrire « principi » sans distinction, le contexte suffisant à éclairer le sens ; en revanche il est préférable d'accentuer une forme inhabituelle ou aujourd'hui disparue comme « tôrre ».

L'accent permet de distinguer diverses autres désinences homographes, selon les dialectes. EX. « abbiano » (fr. [*qu'ils*] *aient*), conforme à la morphologie actuelle, s'oppose à « abbiàno » pour *abbiamo* (fr. [*nous*] *avons*).

Même en l'absence d'homographie, l'accent peut éclairer des formes déroutantes, notamment dans de nombreuses compositions verbe + pronom enclitique, différentes des formes modernes. EX. « donòlo » pour *donollo* (voir § 13) ; « degnàtive » pour *degnatevi*.

36. Exceptions : « se medesimo », « se stesso » (puisque sans ambiguïté possible).

Questions diverses.

24. *Ponctuation et disposition du texte.* — Sur la normalisation souhaitable de la ponctuation, on ne peut ici que renvoyer aux règles générales exposées ailleurs [37]. Les usages anciens varient dans le temps et d'un scripteur à l'autre, mais il faut en tenir compte en établissant la ponctuation moderne parce qu'elle peut éclairer la construction. Insistons sur la nécessité de diviser rigoureusement selon le sens les constructions parataxiques à l'infini que l'on rencontre fréquemment dans la correspondance (enchaînement de propositions indépendantes coordonnées par *et*), en introduisant points et points-virgules. La parenthèse, qui se répand surtout au XVIe siècle pour de brèves incises, peut être conservée. D'autres signes sont à supprimer sans regrets : ainsi, le cas échéant, la virgule avant *et* et *che*, systématisée au XVIe siècle, ou encore les petites barres obliques, signes diacritiques plutôt que de ponctuation, qui encadrent certains mots selon des usages fluctuants. EX. */o/*, plutôt verbe au XVe siècle, conjonction au XVIe.

Afin de faire ressortir la construction du texte, on maintient, on perfectionne ou on introduit au besoin la division en paragraphes. Les lettres et autres documents qui traitent d'une succession d'affaires différentes sont souvent déjà structurés de cette manière : on trouve soit l'alinéa avec débordement en marge (en « sommaire ») du début du paragraphe, soit, plus discret et économique en papier, un espace plus large que la moyenne entre deux phrases. On réduit ces procédés anciens à la présentation moderne en alinéas rentrés.

25. *Mots latins et graphies latinisées.* — Les textes italiens, surtout aux XVe et XVIe siècles, contiennent parfois un nombre considérable de mots latins, non seulement des citations ou proverbes, mais aussi des mots simplement substitués aux mots italiens, souvent même aux plus courants. Le latin est aussi très volontiers employé pour certaines formules, en début et en fin de lettre : adresse, dates de lieu et de temps, souscription. On le transcrit en italique.

Les deux langues restant proches, on ne distingue pas toujours clairement entre un mot véritablement latin et un mot italien dans une graphie latinisée. Si la conjonction *et*, cas extrême, est un latinisme très largement adopté, des prépositions comme *ad* ou même *cum*, voire l'adverbe *heri* pour *ieri*, sont à la limite. Toutes les formes qui peuvent représenter un mot italien seront traitées comme telles, et on réservera l'italique aux mots latins caractérisés.

26. *Mots étrangers.* — Des questions semblables se posent pour d'autres langues. L'italien a adopté nombre de mots français et espagnols. Quant aux diplomates et aux voyageurs, il leur arrive fréquemment d'employer des mots du pays où ils se trouvent en poste, que ce soit pour désigner une réalité locale ou plus banale. Ils peuvent les écrire selon la graphie nationale correcte, s'ils la

37. École nationale des chartes, *Conseils...*, fasc. 1, § 41-46.

connaissent : le roi de France est parfois désigné, en Italie même, par l'expression un peu familière *il Roy* (cf. en français le doge, le tsar, ou familièrement le kaiser, la queen). Plus souvent le mot en question est italianisé : *galleria* (galerie), *magione* (maison), etc. Ou bien celui qui écrit conserve autant que possible le son étranger, mais rendu par une graphie italienne, phonétique : c'est particulièrement le cas des noms propres de lieu et de personne, qu'il s'agisse d'une occurrence isolée transcrite à l'oreille ou d'une forme entrée dans l'usage.

> Parmi les formes courantes pour de grands personnages, citons « Dobegní » pour d'Aubigny, « duca d'Umena » pour le duc du Maine (Mayenne) ou « Ghiglione » pour Aiguillon ; parmi les noms de lieu, « Villacotré » pour Villers-Cotterêts ou « Fontana Bleò » pour Fontainebleau ; plus rare et inattendu, « S^to^ Heglí » pour Chantilly. Ces formes ne sont pas sans présenter des difficultés d'identification parfois aiguës (EX. de 1516 : « Friteosognon » pour La Ferté-aux-Oignons). Enfin, certaines graphies de toponymes connus de longue date conservent durablement une forme française archaïque : ainsi « Orliens » et « Bles » pour Orléans et Blois.

Toutes les formes adaptées ou acclimatées sont à traiter comme des mots italiens. Le cas échéant, on les accentue, particulièrement ceux qui viennent du français, où tous les mots (sauf *e* muet) sont oxytons. On réservera l'italique aux mots communs conservant leur graphie nationale d'origine (EX. « *Roy* », cité ci-dessus). Les noms propres, eux, ne seront pas en italique, quelle qu'en soit la graphie.

27. *Cryptographie.* — Les correspondances diplomatiques contiennent fréquemment des passages codés [38], dont la transcription par le destinataire, dans le meilleur des cas, peut se trouver jointe. Celle-ci est parfois approximative

38. J'emploie ici « code » et « décoder », au lieu des termes plus habituels « chiffre » et « déchiffrer », pour éviter la confusion avec les chiffres symboles numériques, dont il est aussi question, et avec le déchiffrement au sens (certes abusif) de lecture d'une écriture difficile. — Pour une initiation à l'histoire de la cryptographie, voir l'ouvrage monumental de David Kahn, *The codebreakers : the story of secret writing*, New York, 1968, nouv. éd. 1996 (adapt. franç. *La guerre des codes secrets*, Paris 1980) ; Simon Singh, *Histoire des codes secrets, de l'Égypte à l'ordinateur quantique*, trad. franç., Paris, 1999 ; Jean Richard, « Cryptographie », dans *L'histoire et ses méthodes*, dir. Charles Samaran, Paris, 1961 (*Encyclopédie de la Pléiade*), p. 616-632. Pour la Renaissance italienne, indications utiles dans les anciens travaux de Paul-Michel Perret, *Les règles de Cicco Simonetta pour le déchiffrement des écritures secrètes (4 juillet 1474)*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 51, 1890, p. 516-525 ; René-Alphonse de Maulde La Clavière, *La diplomatie au temps de Machiavel*, Paris, 1892-1893, réimpr. Genève, 1970, 3 vol., au t. III, p. 132-135 ; Garrett Mattingly, *Renaissance diplomacy*, Boston, 1955, réimpr. New York, 1988, p. 214-216. Les chiffres des nonces apostoliques aux XVIe et XVIIe siècles sont décrits dans l'introduction de plusieurs volumes des *Acta nuntiaturae Gallicae*, Rome, depuis 1961 : t. XII (Anton Maria Salviati, 1572-1578, éd. Pierre Hurtubise, 1975), p. VIII-IX ; t. VIII (Anselmo Dandino, 1578-1581, éd. Ivan Cloulas, 1970), p. XXII-XXVI ; t. VII (Giovan Battista Castelli, 1581-1583, éd. Robert Toupin, 1967), p. 29-30 ; t. IV (Innocenzo Del Bufalo, 1601-1604, éd. Bernard Barbiche, 1964), p. 41-43 ; t. XV (Fabrizio Spada, éd. Ségolène de Dainville-Barbiche, 1982), p. XIII-XIV.

dans le détail, reproduisant les mots mais non la graphie exacte de l'original, surtout si l'auteur et le destinataire pratiquent des parlers différents (sans compter les erreurs de codage ou de décodage). Faute de transcription ancienne, on peut parfois retrouver dans les archives une clé du code. Enfin, à défaut de ces aides, on cherchera à décoder par soi-même.

> Les codes de la Renaissance sont en général assez élémentaires. Chaque lettre y est représentée par un signe qui peut être une autre lettre, un nombre ou un dessin arbitraire ; dans un système entièrement composé de nombres (neuf chiffres ne suffisant pas), il s'agit *a priori* de nombres à deux chiffres. Les mots ne sont généralement pas séparés. La lecture d'un code inconnu peut commencer par le repérage de groupes de signes récurrents, qu'on essaiera d'identifier avec des mots ou des groupes de lettres fréquents dans la langue : pronoms, articles, conjonctions, désinences, etc.
>
> On prendra garde aux astuces de codage visant à gêner ce repérage dans le détail : les lettres les plus communes (voyelles, *r*, *s*, *t*...) sont souvent représentées chacune par deux, voire plusieurs signes différents utilisés en alternance. Pour ne pas rendre visibles les lettres doublées, le code peut soit attribuer un signe particulier au couple, soit le séparer par une « non-valeur » (signe nul), soit le traiter comme une lettre simple (EX. *essere* codé comme *esere*). Les personnages importants, de même, sont souvent désignés par un nom de code ou par un signe unique, impossible à identifier sans indice contextuel ou externe.

On indique clairement dans l'édition les limites de tout passage codé, par une signalisation que l'on précisera au lecteur. On peut par exemple l'encadrer entre deux astérisques ou soufflets < >, ou l'imprimer en italique et signaler en note : « passage chiffré ». Cette dernière méthode a le mérite de la clarté et de la discrétion, surtout si l'on a affaire à une succession serrée de mots codés et non codés.

En présence d'une transcription ancienne, on peut choisir de reproduire celle-ci, toujours en le précisant en introduction ou en note (« passage chiffré, édité d'après déchiffrement joint »). Mais on peut préférer, pour plus de rigueur, s'appuyer sur cette transcription pour procéder à une nouvelle lecture, plus exacte. Une variante significative dans la transcription ancienne devrait alors être signalée en note.

Là où le code ne procède pas lettre à lettre, il faut (comme pour les abréviations) s'adapter aux usages du scripteur. En particulier, on restituera les consonnes doubles là où elles sont codées comme une lettre simple.

28. *Interventions explicatives.* — Si l'on craint que la lecture soit gênée par certaines particularités, selon le public auquel s'adresse la publication, il faut les signaler dans l'introduction et expliquer en note les détails qui le méritent. En outre, sans toucher à l'intégrité du texte, on peut procéder à de légères interventions explicatives dûment signalées, par exemple entre crochets carrés et en italique, de manière qu'un ajout purement explicatif soit bien distinct de la réparation d'une erreur ou d'une lacune dans l'original. Voici quelques cas récurrents.

— Graphies auxquelles il manque des lettres par rapport à la forme moderne (voir § 4). EX. « [*c*]he », « c[*i*]ò », « megl[*i*]o ».

— Chute d'une conjonction ou préposition par assimilation (voir § 16). EX. « ha [*a*] fare », « pacie [*e*] equità » [39].

— Construction avec *che* implicite. Il est fréquent de sous-entendre *che* conjonction de subordination ou pronom relatif. Cela ne pose guère de difficulté de compréhension dans une phrase simple, mais peut faire perdre le fil d'une syntaxe plus complexe. Il me semble que l'on peut occasionnellement tolérer un ajout explicatif, surtout pour un public non italophone. EX. « credo [*che*] verrà », « il cavallo [*che*] vidi ».

Marc H. SMITH.

ANNEXE

RÉPERTOIRE D'ABRÉVIATIONS

1. *Critères de sélection.* — La liste d'abréviations ci-après ne saurait prétendre, même de loin, à l'exhaustivité. On y trouve surtout des formes fréquentes — qu'elles soient particulières à des mots spécifiques (EX. *ee'* pour « essere ») ou qu'elles suivent des règles banales (EX. *po* pour « però ») —, mais aussi d'autres qui ont été retenues à l'inverse pour leur caractère atypique, de manière à éclairer la marge d'élasticité du système (EX. *-t°* pour « -mento »). Nombre de mots étant susceptibles de plusieurs formes abrégées peu différentes, l'échantillon fourni doit permettre les extrapolations ; on déduira aussi le féminin du masculin, le pluriel du singulier, etc. J'ai fourni le cas échéant un échantillon des différentes graphies possibles pour les formes développées : ces suggestions ne sont pas non plus exhaustives, elles visent seulement à rappeler à l'éditeur de se conformer aux graphies attestées par ailleurs chez le scripteur.

Aucune date n'a été indiquée pour ne pas alourdir outre mesure cet outil, mais on prendra garde que certaines formes sont permanentes, tandis que d'autres appartiennent à une époque limitée. Les formes ont été pour la plupart relevées dans des documents des XVe et XVIe siècles, et quelques-unes empruntées à Adriano Cappelli, *Dizionario di abbreviature latine ed italiane* (Milan, 1899, nombreuses réimpressions) ainsi qu'à la « Nota di paleografia commerciale » d'E. Cecchi publiée en annexe de F. Melis, *Documenti...* (p. 569-571). Dans ces derniers cas, j'ai seulement choisi les formes les plus fréquentes ou les plus significatives. On devra donc toujours se reporter à la liste d'E. Cecchi pour les nombreuses abréviations particulières aux documents économiques. Quant à Cappelli, qui est au total pauvre en abréviations italiennes, il reste néanmoins utile pour interpréter les formes calquées sur des précédents latins.

39. J'adapte ici une recommandation de G. Tognetti, *Criteri...*, p. 32.

2. *Critères de présentation.* — La présentation typographique des abréviations ne saurait imiter précisément l'écriture manuscrite. Ce ne serait d'ailleurs pas souhaitable, puisque les mêmes abréviations ont pu servir pendant des siècles dans des écritures différentes. Les formes ont été au contraire réduites ici à leur plus simple expression, les lettres sont écrites en minuscules (sauf quelques sigles et formes tardives) et les signes d'abréviation (voir § 6) rendus par les équivalences suivantes :

— apostrophe (') = tilde, quelle que soit la forme de celui-ci, y compris la barre traversant une haste. L'apostrophe est insérée à l'endroit précis des lettres abrégées ; dans les contractions qui abrègent plus d'une séquence de lettres, l'apostrophe est à l'endroit de la dernière lettre ou séquence abrégée (EX. *pn'pe* pour « principe »). Le même signe sert pour quelques variantes dégénérées de lettre suscrite difficiles à distinguer d'un simple tilde.

— *p̲* (p souligné) = toutes les formes de *p* barré, sans distinguer « pro » et « per » : le tracé exact peut varier et il appartient à l'éditeur de faire la distinction.

— q3 = *q* avec abréviation sous forme d'un trait (souvent en *3*) commencé à droite de la panse puis descendant et coupant généralement la hampe ; à distinguer du trait coupant la hampe à l'horizontale (*q̲*). On me pardonnera l'aspect peu convaincant de la combinaison *q3'* (deux signes d'abréviation sur une lettre).

— s = s (long ou court) barré, généralement pour « ser ».

De nombreuses abréviations par contraction pouvant s'écrire soit avec tilde soit par terminaison suscrite (§ 9), seule l'une des deux formes équivalentes est ici retenue. Par conséquent, l'ordre alphabétique tient compte des lettres suscrites comme des autres (mais non des autres signes d'abréviation). Les lettres *u* et *v* ne sont pas distinguées à l'intérieur des formes abrégées.

3. *Titres et formules de courtoisie susceptibles d'être conservés.* — Les abréviations des titres et formules de courtoisie étant très fréquentes, on a vu plus haut qu'on peut les maintenir (§ 11). On trouvera énumérées ci-dessous les principales, dans les formes à conserver. Le même principe peut être étendu à d'autres titres, ici omis.

S'y ajoutent les formes qu'on peut ramener à celles-ci en développant une abréviation secondaire. EX. *mo's'* = « mons. » ; mais, si on peut conserver « d. »/« D. » pour *don*, l'abréviation *do'*, en revanche, sera nécessairement développée en toutes lettres. Dans une forme comme *v'ra S^ia^*, on pourra transcrire « V^ra^ S^ia^ »/« V.ra S.ia », mais sans doute faut-il préférer encore « vostra S^ia^ », qui n'imite pas la distinction graphique de l'original mais l'interprète (*v'ra* est une abréviation usuelle, non spécifique aux titres, et a vraisemblablement pour pendant, chez le même scripteur, *sua* en toutes lettres, dans *sua S^ia^*) [40]. Le degré de normalisation est à la discrétion de l'éditeur, en fonction des documents à traiter.

Les abréviations des titres sont de plus en plus souvent écrites avec majuscules au cours du XVIe siècle (à mesure que se fixent des formes fortement abrégées, tendant au sigle), et on peut conserver celles-ci dans les éditions. Pour les textes plus anciens, où la prolifération de majuscules peut donner une impression d'anachronisme, on peut choisir de les attribuer aux substantifs en laissant la minuscule aux adjectifs, ou encore

40. Reste une solution du type « v.ra S^ia^ », purement imitative, mais qui risquerait d'intriguer inutilement le lecteur.

de n'utiliser les majuscules que dans les groupes déjà figés tenant lieu de nom propre, du type « S. S. Illma » (mais non dans « l'ill^mo^ s^r^ duca di Ferrara »). C'est le principe observé ci-dessous.

L'accent est ajouté sur les finales toniques, même suscrites.

— Titres précédant le nom :

d.	don
m., m^r^	messer
m^o^, m^ro^	mastro, maestro
m^na^, m^a^	madonna
m^ma^, m^a^	madam(m)a [*en France*]
mons., mons^or^, monsig^re^...	monsignor, monsignore
m^sú^	monsú
p^re^, p.	patre, padre
s^or^, sig^r^, s^re^, s.	signor(e)

— Titres tenant lieu de nom :

S. S^a^, S. S^ria^, S. Sig^ria^, S. S.	Sua Signoria
S. Exª, S. Ex^tia^, S. Ecc^za^, S. E.	Sua Excellentia, Sua Eccellenza
S. Em^za^, S. Em.	Sua Eminenza (XVIIe siècle)
S. A.	Sua Altezza
S. M^tia^, S. M.	Sua Magnificentia
S. R.	Sua Reverenza
S. M^à^, S. M^tà^, S. Ma^tà^, S. M.	Sua Maestà, Maiestà
S. M^te^	Sua Maestate, Maiestate
S. M^tà^ Chr^ma^, S. M^tà^ X^ma^, S. M. C^ma^	S. M. C(h)ristianissima [*roi de France*]
S. M^tà^ Ces^a^	S. M. Cesarea [*empereur*]
S. M^tà^ Cath., S. M Ca^cha^	S. M. Catholica, Catolicha [*roi d'Espagne*]
S. M^tà^ Ser^ma^	S. M. Serenissima
S. S^tà^, S. S.	Sua Santità [*pape*], Sua Serenità, Sua Sublimità [*doge de Venise*]
S. Beat^ne^, S. B^ne^, S. B.	Sua Beatitudine [*pape*]
N. Sig^re^, N. S.	Nostro Signore [*pape*]
V. M.	Vostra Mercè

À ces formes s'ajoutent d'autres variantes : radicaux et terminaisons plus ou moins développés ; *sua/soa* écrit en toutes lettres ; *vostra* dans la même position, en toutes lettres ou abrégé (*v'ra, v.*), etc. EX. *V. S. I.* = *Vostra Signoria Illustrissima*.

Attention aux confusions possibles : *S. S.* = « Sua Signoria », « Sua Santità » ou « Sua Serenità » ; *V. M.* = « Vostra Maestà », « Vostra Magnificentia » ou « Vostra Mercè » ; *il s. re* = « il s(ignor) re » et non « il s(igno)re ».

Les formes féminines et plurielles se distinguent par les désinences et/ou, pour le pluriel, par un doublement. EX. *s^ri^*, *ss^ri^*, *sigg.* = *signori* ; *VV. SS^rie^* = *Vostre Signorie* ; *LL. MM^tà^* = *Loro Maestà*.

Précédées de l'article défini, ces formes s'inversent. EX. *la M^{tà} Sua, la S^{ria} Vostra.*

En fin de lettre, avant le dernier qualificatif d'humilité et la signature, on trouve *D. V. S.* = *Di Vostra Signoria*, ou *D. V.* = *Dominationis vestrae* (lat.), à ne pas confondre, et que l'on peut conserver aussi.

— Qualificatifs divers de courtoisie ou d'humilité :

car^{mo}	carissimo
char^{mo}	charissimo
col^{mo}	colendissimo
com.	commendato
com^{mo}	commendatissimo
devot^{mo}	devotissimo
ecc^{mo}	eccellentissmo
ex^{mo}	excellentissimo
hon^{do}	honorando
hon^{mo}	honorandissimo
humil^{mo}, hum^{mo}	humil(l)issimo, humillimo
ill.	illustre
ill^{mo}	illustrissimo
m^{co}, mag^{co}	magnifico
observan^{mo}, obser^{mo}	observandissimo
oss^{mo}	osservandissimo
rev^{do}, r^{do}	reverendo
rev^{mo}, r^{mo}	reverendissimo
ser^{mo}, s^{mo}	serenissimo
sing^{mo}	singolarissimo, singularissimo
spect^{le}, sp^{le}, s^{le}	spectabile, spettabile
umi^{mo}	umilissimo, umillimo
ven.	venerabile

N.B. Dans ces formes aussi, on développe le cas échéant une abréviation secondaire (EX. *s* barré = « ser » dans *obs^{mo}* = « obser^{mo} ») et on remplace le tilde final suspensif par un point (EX. *ven'* = « ven. »).

— Saints et défunts : on peut assimiler aux titres de courtoisie deux autres cas d'abréviations usuelles à conserver.

s^{to} pour *santo* (*s^{ta}* pour *santa*, s^{ti} ou *ss^{ti}* pour *santi*, *ss^{mo}* pour *santissimo*...), d'autant que *s^{to}* figure même dans des cas où *santo* conviendrait mal, écrit au long [41].

Les formules désignant les défunts, *bo. me.* (it. *bona memoria*, lat. *bonae memoriae*) et *fe. me.* (it. *felice memoria*, lat. *felicis memoriae*).

41. Voir § 10 pour les abréviations comprenant des lettres qui n'appartiennent pas à la forme étendue. La règle qui veut *san* devant consonne, *sant'* devant voyelle et *santo* devant *s* « impur » (suivi de consonne) se répand au XVIe siècle : ainsi *S^{to} Heglí* pour « Chantilly » (ci-dessus, § 26 : au long, on écrirait plutôt *Sant'Heglí*).

N.B. Contrairement aux titres de courtoisie proprement dits, il est préférable de développer les abréviations, moins envahissantes, des titres de noblesse ou de fonction, comme *car^{le}* (« cardinale »), *pn'pe* (« principe »), *sen^{re}* (« senatore »), et d'autres substantifs occasionnels désignant des personnes, comme « padrone », « fratello », « soror », « servitor ».

4. *Autres abréviations.*

abb'ia	abbatia, abbazia
ab'nte	absente
ab'ntia	absentia
affec^{to}	affectionato
ai'a	anima
ai'o	animo
alc^{o}	alcuno
alex^{ro}	Alexandro, Alessandro
all^{to}	allog(g)iamento
alt^{o}	altro
amb^{re}	ambassadore, ambasciatore
anc^{a}	ancora
and^{a}	Andrea
angl^{ra}	Angliterra
ant^{o}	Antonio
ap'le	aprile
ap'lico	apostolico
ap'lo	apostolo
areꝯ'	arecom(m)ando
arm^{io}	armira(g)lio ; armadio
auct'a	auctorità
au'e	avere
bapt^{o}	baptes(s)imo
be'	ben, bene
bix^{o}	bixogno
bn'	bene [*et en composition*]
br'	braccio, brazo (-a) [*mesure*]
c'	carta (-e)
C.A.	Camera apostolica
C^{a}	Camera
c'a	causa
c^{a}	circa
cai'o	cammino
c^{a}l	circa l', circa 'l
ca'li	cavalli
cam^{a}	camera
cam^{ra}	camera
cancel^{o}	cancelliero
can^{re}	cancelliere

cap'le	capitale
cap'lo	capitolo, capitulo
cap^{no}	capitano
cap^{o}	capitano, capitaneo, capitanio
car'	carta (-e)
card^{le}	cardinale
cav^{re}	cava(g)liere
cc^{a}	circa
ch'	che [*et en composition*]
ch'l	ch'el, che l', che 'l, ch'è l', ch'è 'l, ch'e' l', ch'e' 'l
ch'la	che la, ch'ela, che l'à, ch'el à, ch'è la, ch'e' la
ch'lo	che lo, ch'elo, che l'ò, ch'è lo, ch'e' lo
chomp', chop'	chompagni
chr'ofano	Christofano
cinq3	cinque
cir^{a}	circa
c^{o}	cento ; centinaio, centenaro ; conto ; camarlingo ; capitano [*etc.*]
co'	con ; co(m)mune
co :	conte
co'e	come ; com(m)une
cog^{to}	cognato
co'ita	com(m)unità
co'l	col [*par abus*]
com'	come
comis^{ne}	comissione
com'o	commo [*i.e.* come]
compag^{a}	compagnia
com^{to}	com(m)andato ; com(m)endato
cons^{re}	consigliere
cont^{le}	contestabile [*en France*]
c^{te}	corte
cot'	contanti
cu'	cum
d'	de, di [*et en composition*]
d'	danaro, denaro (-i) ; ducato (-i) [*monnaie*]
d'	d'oro [*après une monnaie d'or*]
d'	duca
dat'	data (-e, -o)
d'co	dicto, decto, ditto, detto
delph^{o}	delphino [*en France*]
dent^{o}	dentro
desgr'a	desgratia
dilig^{a}	diligentia, diligenza

disgr'a	disgratia, disgrazia
disp'	dispiacente
d'l	del (dil)
d'nio	dominio
d^{o}	dicto, decto, ditto, detto
do'	don
d^{o}	d'oro [*après une monnaie d'or*]
do'io	dominio
dolf^{o}	dolfino [*en France*]
dom^{o}	Domenico
duc'	ducato (-i)
duc^{a}	duchessa ; duca [*par abus*]
dupp^{ti}	dupplicati
dup^{ta}	dup(p)licata
ee'	esser(e)
ee'ndo	essendo
eer'	esser(e)
ep'ato	episcopato
ep'o	episcopo
esp^{ne}	espeditione
ess'	esser(e)
ess'r'	essere
et'dio	etiamdio
ex^{o}ne	executione
f'	fiorino (-i) ; fo(g)lio (-i)
f^{a}	fiera
f'co	facto
f^{co}	Federico
febr^{o}	febraio, febraro
ferr^{a}	Ferrara
ff'	fiorini [*monnaie*] ; fo(g)lii
fig^{lo}	figli(u)olo
fil'o	filiolo
f'llo	fratello
flor'	Florentia
fr'	franco (-chi) [*monnaie*]
fra'llo	fratello
fran^{co}	Francesco
frat^{lo}	frate(l)lo
fr'llo	fratello
g^{a}	Genova ; Ginevra [*nom de femme*]
gal'	Galeazzo, Galeatio
gd'mo	grandissimo
gen^{o}	gennaio, gen(n)aro

gio'	Giovanni
giug^{o}	giugno
gl'a	gloria
gl'ia	gloria
gn'ale	generale
gra'	gran
gr'a	gratia, grazia
gra^{mo}	grandissimo
gran'	grande (-i)
gran^{mo}	grandissimo
gr^{mo}	grandissimo
gr^{o}	grosso (-i) [*monnaie*]
gul^{o}	Gulielmo ; Guliano [*i.e.* Giuliano]
gull'mo	Gul(l)ielmo
hipp^{to}	Hippolyto, Hippolito
h'ndo	havendo
hn'do	honorando
h'o	homo
ho'i	homini, homeni
ho'id'	homini d'arme
hum^{le}	humile
hu'o	huomo
huo'i	huomini
huo'ni	huomini
i'	in
ia.	Iacopo
imp.	imperiali (lire di)
imp^{ce}	imperatrice
imp^{re}	imperatore, imperadore
infr^{o}	infrascritto
ingl^{ra}	Inglaterra
ins^{a}	insomma
instr'o	instrumento
in'tto	infrascritto
j^{o}	uno
jo. bapt^{a}	Ioan(ne) Baptista
jo. ja.	Ioan(ne) Iacobo (Iacopo)
isp^{ne}	ispeditione, ispedicione
k'	cavaliere ; carta ; carlino (-i) [*etc.*]
l^{a}	Lena [*nom de femme*]
lar'	largo (-ghi) [*monnaie*]
lb'	lira (-e) [*monnaie*] ; lib(b)ra (-e) [*poids*]
l^{ca}	Lucca
lett'	lettera (-e)

lib'	lib(b)ra (-e)
lic^{a}	licentia, licenza
litt'	littera (-e)
l^{o}	libro ; Lorenzo
l'o	loro
lod^{co}	Lodovico
l'ra	lettera, littera
lug^{o}	luglio
l^{zo}	Lorenzo
m^{a}	miglia ; mina ; moneta ; marca ; Maria [*etc.*]
mag^{i}	maggiori
man^{no}	manto(v)ano
mant',	Manto(v)a, Mantuae [*lat.*]
mant^{a}	Manto(v)a
marcha^{nio}	Marchantonio
mar^{se}	marchese
mar^{ssa}	marchessa
max'	maxime [*lat.*]
max^{e}	maxime [*lat.*]
medem^{te}	medemamente
med^{mo}	medesimo, medemo
med^{o}	medesimo, medemo ; medico
mess'	messer
mis'	miser [*i.e.* messer]
m^{la}	madamosella, madamixella [*en France*]
ml'o	Milano
m'lto	multo, molto
m'o	modo
m^{o}	maestro ; modo ; medesimo, medemo ; migliaio
m^{o}	Marco
mo'	monte
mo^{a}, mo'	monna
m're	matre, madre
m'rimo^{o}	matrimonio
m'ro	maestro
m't'	mente [*et en composition*]
m^{ta}	moneta
m^{to}	multo, molto
m'tr'	mentre
m'zo	marzo
n'a	natura [*et en composition*]
napol'	Napoli
ncc'io	necessario
ncc'ita	necessità

neces°	necessario
neg°	negotio, negozio ; negro
n'le	Natale
no'	non
n°	numero ; nostro ; nuovo
no'ro	nostro
not°	nota(r)io
n'ro	nostro
n^ro^	numero
nu'o	numero
o3'	oncie, onze
occ^ne^	occasione
occ'oe	occasione
oct'	octobre, octubrio
off°	offitio, officio
o'i	omni [*i.e.* ogni]
oi'o	omnino [*lat.*]
on'	oncia (-e) [*mesure*]
or'e	oratore
or^re^	oratore
p^a^	prima ; patrona, padrona
pag^to^	pagato ; pagamento
par'	Parigi ; parigini (lire di)
pas^to^	passato
pax^to^	paxato [*i.e.* passato]
p̣ch'	perché
p^e^	prime ; principe
p̣ho	perhò
p^i^	primi ; piedi ; palmi ; pezzi ; picc(i)oli [*monnaie*]
p̣l	pel [*par abus*]
p'li.	prelibato (-a, -i, -e)
p^mo^	primo ; palmo
p'na	patrona, padrona
pn'pe	principe, prencipe
p'nte	presente
p'ntia	presentia
p̣o	però
po'	poco
p°	primo ; palmo ; paio, paro ; prezzo, pretio
p̣°	proprio
pos^le^	possibile
pp'	papa
pp^a^	papa
p̣p°	proprio

pp°	proprio
p're	patre, padre
pren'	prencipe
prin'	principe
pr'ne	patrone, padrone
procurat'	procuratore
p'ron	patron, padron
prox°	proximo, prossimo
p^to^	prefato ; predicto, predetto ; paxato, passato
q̣	qui [*et en composition*]
q.	quondam [*défunt, feu*]
q3a	qua
q^a^	qua [*et en composition*] ; questa
q3^a^	questa
q^a^l, q'l	qual [*et en composition*]
q3i	qui
q3^i^	questi ; quarati
q'l	quel
q'lch'	qualche ; quel che
q^le^	quale
q'llo, q3llo, q̣llo	quello
qn'	quando
q'ndo	quando
q'ntita	quantità
q'nto	quanto
q°	questo
q3°	questo
q'sto, q3sto	questo
q3'to, q̣'to	quanto
q3^to^, q^to^	questo
q3'tu'ca	quantunca
qua^e^	quartiere
qual'	quale
quart'	quartiere
qu°	quaderno
R', r'	[*formes multiples des verbes* ricevere *et* rispondere]
r^a^	risposta, resposta
racc'	rac(c)om(m)ando
rac^ni^	rac(c)om(m)andationi
rac'o	rac(c)om(m)ando
rac^to^	rac(c)om(m)andato
rag^e^	ragione
recom'	recom(m)ando

reg^{a}	regina
reg^{o}	registro ; regno
r^{o}	reco(m)mando, rac(c)om(m)ando ; registro
rp'to	receputo
r^{rio}	referendario
r^{to}	ricevuto, receuto
s'	soldi
s'	san(to), signor(e)
s'	se
s [*s* barré]	ser
s^{a}	seconda, secunda ; somma, summa ; sopra, supra ; sua, soa
s'a	serà
salvocon^{to}	salvocondotto, salvoconducto
sc'do	secondo, secundo
scritt^{a}	scrittura
s^{do}	secondo, secundo
sec^{rio}	secretario
seg^{o}	segnato
semp'	sempre
sen^{re}	senatore
sep^{a}	septimana
seq'te	sequente
ser^{tor}	servitor
settb'	settembre
sia [*s* barré]	sería
si'le	simile
si'lm'te	similmente
singl're	singolare, singulare
s^{le}	simile ; spettabile
s^{o}	secondo, secundo
so [*s* barré]	serò
s^{o} [*s* barré]	servitio
s^{or} [*s* barré]	servitor
son'o	sonno [*i.e.* sono]
sop^{a}, sop'	sopra
sop^{a} ss'to	soprascritto
sop^{to}	soprascritto
s^{or}	soror [*lat.*] ; servitor
sp'ale	speciale
sp'bro	septembro
ss^{to}	soprascritto
s^{to}	santo, san
st'	staio, stero (-a) [*mesure*]

s'to	soprascritto
str'o	strumento, stromento
subst^{a}	substantia
suit' [*s* barré]	servitor(e) ; servitio
suo [*s* barré]	servo
sup-	*voir aussi* sop-
sup^{ca}	supplica
supp^{o}	supplico ; supplicando
sup^{to}	supplicato ; suprascritto
test'	testamento
thesaur^{o}	thesauriero, thesaurario
th'r(i)o	thesauriero, thexaurario
t^{o}	tutto ; terzo
to'	tornesi (lire di)
tomm^{o}	Tommaso
t'po	tempo
tt'	tutto (-a, -i, -e)
tt^{a}	tutta
tt^{o}	tutto ; titulo, titolo
u^{a}	una
u^{a}ltra	un'altra
ult^{o}	ultimo
u^{o}	uno
v^{a}	Vinegia, Venetia
ve^{a}	Venetia
ven'	vene
veros^{le}	verosimile
vett'	vetturale
vett^{a}	vettura
vi^{a}	Vinegia
v'o	vero
v^{o}	Vignone, Vignono [*i.e. Avignon*]
vol'	vole
vo'ro	vostro
v'ro	vostro
x'bre	dicembre, dexembre
x'mo	christianesimo ; christianissimo
x^{o}, xp^{o}	Christo ; christiano
xp'fano	Christofano
xp'iano	christiano
xp'ophoro	Christophoro
x^{ro}	Christophoro
zen^{o}	zen(n)aro
zo'	Zoan(n)(e) [*i.e.* Giovanni]

— Signes conventionnels (voir § 8)

7, &	et, e, ed
9	con [*et en composition*], com-, cum-
9^{a}	contra
9^{a}rio, 9^{r}rio	contrario
∇^{ti}, ∇^{di}, Δ^{i}...	scuti, scudi ; ducati [*à Venise*]

— Valeurs particulières (mais non exclusives) de quelques abréviations en terminaison

$-^{a}$	-antia, -anza ; -entia, -enza ; -ura
-an^{o}	-ando
-an^{lo}, an^{li}	-andolo, -i
-cio'e	-cione
-en^{o}	-endo
-en^{lo}, en^{li}	-endolo, -i
-is^{o}	-issimo
-iss^{o}	-issimo
-iss^{te}	-issimamente
-m^{te}	-mente
-m^{to}	-mento
$-^{mo}$	-issimo
$-^{te}$	-mente
$-^{to}$	-(a)mento
-o'	-on, -ono
-s^{ne}	-(s)sione
-tio'e	-tione
-t' (*barré verticalement*)	-tione, -tioni
-t' (*barré verticalement*)	-te ; *accessoirement* -to, -ta
-tt^{a}	-ttura, -tura
-t^{ne}	-tione
-t^{e}	-mente [*déformation de* -^{te}] EX. liberat^{e} = liberamente
-t^{o}	-mento [*déformation de* -^{to}] EX. fondat^{o} = fondamento

Bibliothèque de l'École des chartes, t. 159, 2001, p. 579-607.

HENRI III AU PARLEMENT DE PARIS

CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DES LITS DE JUSTICE

par

SYLVIE DAUBRESSE

Les relations entre le parlement de Paris et le pouvoir royal sont marquées par des va-et-vient constants d'hommes qui se transportent du Parlement à la cour, et de la cour au Parlement, de lettres et de billets, de lectures et de prises de parole, de regards et de mots. Le moment le plus spectaculaire de ce dialogue permanent est le lit de justice, lorsque le souverain se déplace en personne à la grand-chambre du Parlement. Le roi parle en premier, le plus souvent brièvement, puis donne la parole au chancelier, qui expose la situation et précise la volonté royale. Le premier président répond par un discours, puis lecture est donnée du texte royal à enregistrer. Le premier avocat du roi prononce ensuite sa harangue. Le chancelier recueille à voix basse les avis, en suivant un ordre protocolaire que les souverains modifièrent à plusieurs reprises. Il en rend compte au roi, et celui-ci, ou le chancelier en son nom, prononce la décision royale.

Étudiant cette pratique, Sarah Hanley a fait une distinction entre le lit de justice, acte d'autorité du roi qui, dans un grand apparat, vient imposer sa volonté, et la simple « séance royale », assemblée honorifique qui voit le roi assister à une séance de plaidoiries ou de conseil. Les lits de justice proclameraient la capacité « constitutionnelle » du roi, tandis que, lors des séances royales, celui-ci apparaîtrait comme législateur et garant de la justice [1]. Mais l'établissement d'une typologie rigoureuse est délicat, d'autant que les circonstances et les causes de ces visites sont très variées.

1. S. Hanley, *Le lit de justice des rois de France : l'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, trad. fr. André Charpentier, Paris, 1991. Bien qu'utilisée par certains juristes, l'idée de « constitution » est anachronique, si on veut l'employer au sens du régime parlementaire de l'Angleterre du XVIIIe siècle, qui en imposa l'usage dans la philosophie politique : Robert Descimon et Christian Jouhaud, *La France du premier XVIIe siècle (1594-1661)*, Paris, 1996, p. 15.

Sylvie Daubresse, conservateur à la Bibliothèque nationale de France, 11 quai François-Mauriac, F-75706 Paris Cedex 13.